

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 58 (1973)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



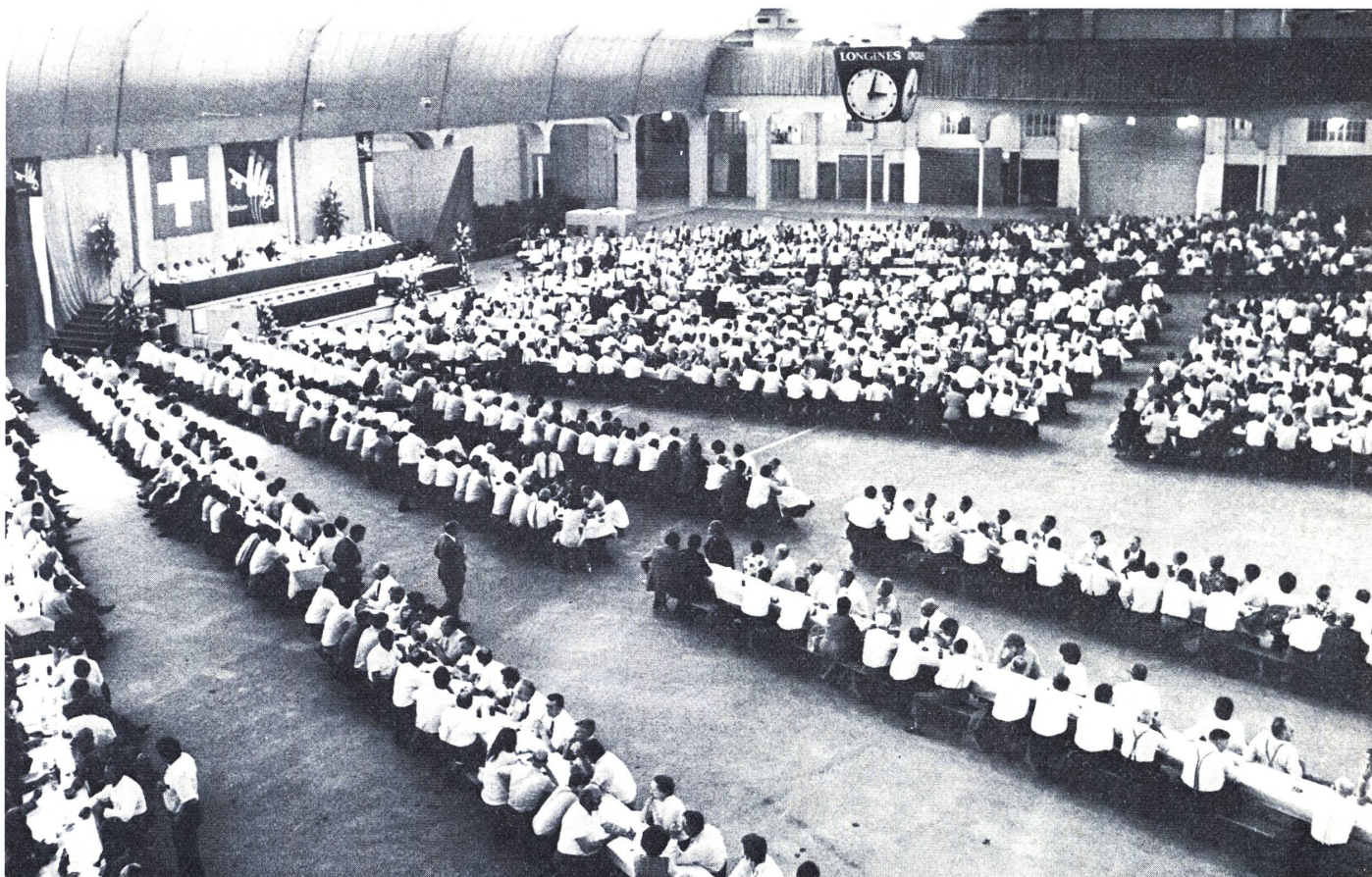
7/8

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen

Paraît chaque mois
58^e année
Lausanne
Juillet - août 1973

J.A. 1000 Lausanne 1

70^e Congrès Raiffeisen suisse des 30 juin et 1^{er} juillet à Genève



L'assemblée plénière

Plus de 2000 délégués, représentant près de 170 000 sociétaires, ont d'abord ratifié la modification de la raison sociale de l'Union suisse qui leur était proposée. Puis, sans opposition et à une très forte majorité, ils ont accepté le projet de nouveaux statuts des « Caisses Raiffeisen ».

Nous aurons donc désormais, à l'échelon communal, la

CAISSE RAIFFEISEN

et, sur le plan suisse

l'UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN.

Le Congrès Raiffeisen suisse 1973

La présentation des nouveaux statuts des Caisses de crédit mutuel conférait à ce 70^e Congrès Raiffeisen suisse une importance toute particulière.

Les responsables et les membres de nos coopératives n'ont rien des contestataires passionnés des temps nouveaux, qui descendent dans la rue ou grimpent sur les barricades au premier appel, brûlant du désir de démontrer à une société qu'ils considèrent comme décadente que tout ce que les générations précédentes ont réalisé n'était que roupie de sansonnet, oubliant généreusement que l'aisance et le confort qui leur sont dévolus en partage sont, quoi qu'ils en disent, le fruit de longs et patients efforts, du labeur acharné des anciens, alliés à un sage esprit de prévoyance, qui a permis l'instauration d'un ordre politique et économique dont ils sont les premiers bénéficiaires.

Nos Raiffeisenistes ne sont donc pas de puérils contestataires, ce sont des progressistes réalistes. Nous dirons même qu'ils sont issus de l'élite de nos communes rurales. Et le bon «Larousse» nous apprend — ou nous confirme — que l'élite est ce qu'il y a de meilleur et de plus distingué dans la société.

Les 2100 coopérateurs réunis à Genève, les 30 juin et 1^{er} juillet derniers, à une heure sinon grave du moins solennelle de l'histoire de leur mouvement, ont confirmé la finesse et la justesse de cette définition.

De meilleur...

Ils ont sans conteste été «les meilleurs».

Appelés à forger une nouvelle charte des Caisses Raiffeisen, ils ont su allier à un progressisme de bon aloi un sens aigu des réalités, de l'équilibre et de la mesure, ce bon sens tout court qui seul peut assurer la pérennité d'œuvres destinées à améliorer les conditions d'existence de plusieurs générations. Ils ont compris que les nécessaires ouvertures, que les élargissements inévitables du rayon d'affaires, ne devaient pas intervenir au prix de la sécurité promise — et de ce fait due — aux centaines de milliers de coopérateurs et de déposants. Ils ont compris

aussi que les adaptations aux besoins de notre temps n'étaient pas incompatibles avec le sens des réalités et des responsabilités.

Sans emphase, avec une sereine et imposante détermination, ils ont prouvé que le coopérateur de 1973 — à l'image de ses pères — était capable de se dévouer pour son prochain, de se rendre utile à la communauté, sans espoir aucun de récompense matérielle, palpable.

Belle leçon, en vérité, en notre siècle de matérialisme et de gros sous.

... et de plus distingué

Nos coopérateurs firent encore preuve de distinction, de hauteur et de largeur de vues.

En effet, l'examen de détail du projet de statuts intervint à l'échelon des Fédérations. Pour avoir assisté à de nombreuses séances de comités, assemblées ordinaires et même extraordinaires des groupements cantonaux et régionaux, nous pouvons déclarer que la vivacité de certaines interpellations ne fut jamais l'expression de la «rogne ou de la grogne», mais bien plutôt la manifestation d'une bravoure chevaleresque, jointe au désir d'élargir les prestations de service des Caisses prises individuellement. Le niveau de ces échanges d'idées fut exceptionnel. Nombreuses furent les propositions et suggestions retirées après coup dans l'intérêt de la réussite de l'ensemble de l'œuvre : attitude qui ne manque pas de grandeur !

Les Raiffeisenistes des années 70 ont, une fois de plus, donné des gages de leurs incontestables qualités de gérants de la fortune d'autrui.

Notre mouvement a le vent en poupe. Son heureux et harmonieux essor dans le passé et la sagesse dont ses dirigeants firent preuve à l'occasion de cette refonte de leur constitution justifient la confiance du public et leur permettent de compter, à l'avenir encore, sur l'appui le plus large de cercles très étendus de nos populations rurales.

-pp-

70^e Assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Le programme général des journées de Genève était axé sur le problème principal posé aux participants de la grande revue annuelle de 1973 : la présentation des nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen.

Craignant que le temps habituellement réservé pour la réunion administrative proprement dite ne suffise pas, pour le cas où le projet de statuts ferait l'objet de nombreuses interpellations, les organisateurs avaient prévu que cette assemblée débiterait le samedi à 14 h. 30, pour se terminer à 17 heures environ. Celle de la coopérative de cautionnement aurait lieu le dimanche matin, à 9 h. 15. Une réserve était ainsi créée à partir de 10 heures environ pour la poursuite

éventuelle de l'assemblée des délégués de l'Union.

Une course en bateau avec dîner à bord remplacerait la soirée récréative traditionnelle.

L'examen de détail des nouveaux statuts qui eut lieu à l'échelon des Fédérations tout au long des douze derniers mois ainsi que les multiples occasions de s'exprimer offertes aux Caisses affiliées, exercèrent d'heureux effets : l'ordre du jour administratif intégral put être liquidé le samedi déjà.

Les diverses manifestations se déroulèrent sans accroc, par un temps splendide, dans cette ambiance d'union confédérale et de

compréhension mutuelle qui sont les signes caractéristiques de nos rencontres annuelles.

* * *

Dès 14 heures, les délégués affluent dans la salle, décorée et fleurie, qui leur est réservée au Grand Palais des Expositions. Le président de l'assemblée, les membres des conseils et de la direction de l'Union, entourant le représentant du gouvernement genevois, M. Jean Babel, conseiller d'Etat, prennent place sur l'estrade. A la table d'honneur sont placés les hôtes de marque, les invités et les représentants de la presse.

A l'heure fixée, le président de l'Union suisse, M. Paul Schib, ancien conseiller national (Möhlhlin / AG), ouvre officiellement l'assemblée :

Discours d'ouverture du 70^e Congrès Raiffeisen suisse

Monsieur le conseiller d'Etat,
Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et la grande joie de vous saluer, ici à Genève, à l'occasion de notre 70^e Congrès. A l'image de Genève, ville suisse à l'esprit orienté vers les relations internationales, abritant le siège de nombreuses organisations mondiales et dont les portes largement ouvertes contribuent au renforcement constant de l'amitié et de la compréhension des peuples, l'idée Raiffeisen a été réalisée à l'échelon international et a fait la preuve de son universalité par la création d'une Union mondiale. C'est de Genève également qu'est partie l'initiative de solidarité internationale qui devait se voir concrétisée de la plus belle manière possible par la création d'une organisation couvrant le

ment du mouvement Raiffeisen suisse durant l'exercice écoulé.

L'année 1972 nous a montré de manière alarmante les revers de l'expansion et les résultats d'une politique économique orientée uniquement en fonction du rendement et de la puissance. La dépréciation de 8 % du franc suisse, ce qui représente une perte de substance de plus de 6 milliards de francs en un an seulement pour les quelque 80 milliards de francs de fonds déposés sous forme d'obligations de caisse, de livrets de dépôts et d'épargne auprès des banques suisses a donné le signal d'alarme. Faute de base constitutionnelle, on s'est vu contraint de décréter l'état d'urgence. Si dures et si lourdes que puissent être les mesures décidées par le Conseil fédéral et le Parlement, en décembre et janvier derniers, mesures que nous avons aussi ressenties, nous devons sans compromission aucune reconnaître que toute hésitation supplémentaire eût été incompatible avec la responsabilité du gouvernement et de la Banque d'émission de maintenir la capacité concurrentielle de notre économie, d'empêcher l'effritement du pouvoir d'achat de notre monnaie et de veiller au bien-être général. Certes, il y aura toujours différentes opinions et différents choix au sujet de telles mesures d'urgence. De même, tous les cercles économiques ou de la population ne sont pas coupables ou responsables au même degré de l'expansion de la conjoncture, pour autant que l'on puisse parler de culpabilité et de responsabilité dans le cas particulier. Les conséquences de la surchauffe, la dépréciation monétaire notamment, sont supportées avant tout par le nombre important des petits épargnants. Bien que nous soyons persuadés que l'activité de nos Caisses de crédit mutuel, dans le cadre de leur commune, de même que l'activité du mouvement Raiffeisen suisse tout entier, n'ont pour ainsi dire joué aucun rôle dans l'accélération du mouvement conjoncturel, la dépréciation monétaire touche pourtant nos sociétaires et nos clients, c'est-à-dire plus de 800 000 épargnants qui ont confié les quelques francs épargnés au prix de leur zèle et de leur renonciation à leur Caisse Raiffeisen locale.

En tant que gérants de ces fonds, nous aimerions nous fixer comme devoir d'en maintenir la valeur, afin de pouvoir les rendre intacts à notre clientèle, et même majorés des intérêts cumulés. C'est bien dans cette attente que ces capitaux nous ont été confiés. Nous ne pouvons que saluer la lutte entreprise avec tous les moyens disponibles contre cet ennemi d'une monnaie stable, ce corrupteur de l'esprit d'épargne encore bien vivant dans les cercles les plus larges de notre population, contre ce rongeur de la substance même du bien-être de notre peuple. Nous ne saurions cependant laisser à d'autres le seul soin de ce combat ; nous entendons y participer activement, bien que la plupart de nos Caisses Raiffeisen ne soient pas soumises aux dispositions sévères destinées à combattre le renchérissement et édictées dans le cadre de l'arrêté fédéral instituant des mesures dans le domaine du crédit. Nous voulons faire preuve de toute la retenue possible dans le financement de travaux

ne présentant pas un caractère de première urgence. Il en va de même des crédits destinés à l'acquisition de biens de consommation qui ne représentent pas une nécessité pour le particulier comme pour l'entreprise. Je tiens spécialement à vous inviter instamment à ne traiter aucune affaire si vous savez qu'elle est destinée à détourner les prescriptions de la limitation du crédit et qu'elle vous est présentée uniquement parce que vous n'êtes pas soumis aux dispositions légales en la matière. Nous sommes responsables de ce que les mesures destinées à lutter contre le renchérissement ne soient pas éludées, mais au contraire qu'elles soient appliquées le plus efficacement possible.

Nous sommes en mesure et nous désirons apporter notre contribution active à la lutte contre le renchérissement, en promouvant notamment l'esprit d'épargne. Par une volonté d'épargner accrue, il est possible de tempérer la demande de biens de consommation, ce qui permettrait par conséquent de maintenir l'offre dans une relation plus favorable avec la demande. L'augmentation des prix pourrait être ainsi freinée.

L'épargne peut se faire sous différentes formes : dépôts sur un livret ou tout autre possibilité qu'offrent les banques ; amortissement des dettes contractées. Dans le contexte de la limitation du crédit et de ses répercussions sur l'activité des instituts financiers, la question de l'amortissement des dettes hypothécaires a pris une acuité toute nouvelle. Les banques insistent de plus en plus pour que les hypothèques de premier rang soient également amorties — comme la chose se pratique en Suisse romande depuis longtemps déjà, à la satisfaction de chacun — afin de se ménager, dans le cadre de la limitation de crédit qui leur est imposée, une marge de manœuvre pour de nouvelles affaires. Cette manière de faire est peut-être en désaccord avec les mesures envisagées en vue de combattre l'inflation. Si l'on se met à la place du débiteur, l'amortissement de la dette hypothécaire peut en revanche apparaître comme un apport efficace à la lutte contre la surchauffe, d'autres investissements ou dépenses étant ainsi évités. A mon sens, l'amortissement de la dette hypothécaire est avant tout un excellent moyen de désendettement personnel, d'amélioration et de renforcement de la situation financière du particulier et, enfin, un gage de liberté personnelle. Considéré sous cet angle, l'amortissement des hypothèques est, non seulement en période de limitation des crédits où il est utilisé comme une solution de rechange, un instrument efficace d'entraide que nos organisations coopératives locales pourraient utiliser avantageusement. Je sais pertinemment que l'obligation, pour tous les débiteurs, d'amortir les hypothèques devrait être introduite si nous entendons conserver toutes nos chances de demeurer concurrentiels dans le domaine du crédit. Cependant, avant d'introduire une telle mesure, il serait préalablement nécessaire de modifier la mentalité de larges milieux de débiteurs hypothécaires, ce qui ne saurait être fait en un laps de temps réduit par le seul énoncé de quelques idées générales. Pour ma part, j'estime qu'il serait hautement souhaitable de profiter des circonstances actuelles, bien qu'elles découlent d'une situation de crise, pour pré-



Le président de l'Union suisse, M. Paul Schib (Möhlh/AG)

globe entier : la Croix-Rouge internationale qui, aujourd'hui encore, possède son siège dans cette ville.

Puisse cet esprit de solidarité, cet esprit du service librement consenti, cet esprit de responsabilité envers son prochain habiter notre assemblée et influencer nos débats.

L'idée de l'entraide et la volonté de sa réalisation par le truchement de la solidarité de tous les cercles de la population au sein de la communauté constituent les origines et les forces de notre mouvement Raiffeisen. Ces principes lui ont permis d'enregistrer dans notre pays l'essor important qui nous réjouit tous. L'assemblée de ce jour a pour devoir essentiel de doter les piliers de ce mouvement, c'est-à-dire les coopératives Raiffeisen locales, de nouveaux statuts adaptés aux besoins futurs, afin que ces dernières soient en mesure de concrétiser, avec toujours plus d'efficacité, la théorie de l'entraide et de la solidarité. Les deux directeurs présenteront ensuite leurs rapports sur l'activité de la Caisse centrale et le développe-

parer le terrain en vue de l'introduction successive de l'obligation générale d'amortir les dettes hypothécaires.

Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs,

Au début du mois de mai dernier, la centrale de l'Union a pris possession, comme l'ont relevé d'ailleurs nos trois organes de presse, de son nouveau complexe administratif. Si l'achèvement des travaux fut quelque peu retardé, je puis vous déclarer aujourd'hui, comme le dit le proverbe, que « tout vient à point à qui sait attendre ».

J'exprime ma sincère gratitude à tous ceux qui contribuèrent à l'heureuse réalisation de cette construction, tout spécialement aux membres du conseil d'administration, de la commission de direction et de la direction. Afin que vous soyez en mesure, vous aussi, Mesdames et Messieurs, de vous convaincre personnellement de la réussite de cet ouvrage, nous avons décidé d'organiser le Congrès 1974 à Saint-Gall.

Sur ces quelques considérations, je vous adresse encore à tous une cordiale bienvenue et souhaite que nos délibérations soient couronnées de succès. Je déclare ouverte la 70^e assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

C'est pour nous un honneur tout particulier que d'accueillir une fois de plus de nombreux invités.

Qu'il me soit permis d'adresser un premier salut de bienvenue à M. Jean Babel, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Genève. Nous savons que le Conseil d'Etat a toujours reconnu et apprécié non seulement l'activité financière du mouvement Raiffeisen, mais également son importance publique. Je profite de l'occasion pour vous témoigner, M. le conseiller d'Etat, toute notre gratitude.

Nous avons l'honneur de compter également au nombre de nos invités M. Louis Piguet, président du Grand Conseil du canton de Genève. Je lui présente aussi mon cordial souhait de bienvenue.

La ville de Genève nous fait l'honneur de la présence de son maire, M. Ketterer que je salue cordialement et que je remercie de l'hospitalité qui nous est accordée, bien que nous ne soyons pas des hôtes de grande renommée internationale.

Je salue en tant que représentant de la Banque nationale M. Jean Terrier directeur du siège de Genève. La Commission fédérale des banques est de nouveau représentée par M. Bodmer, chef de son secrétariat, que je salue également.

M. Couchepin, directeur de l'Office fédéral du registre du commerce et M. Louis Jegge, de l'Administration fédérale des contributions, nos hôtes depuis de nombreuses années, ont droit à toute notre sympathie.

M. Jean Revaclier, conseiller national, représentant de l'Union suisse des paysans, dont il est membre de la commission de direction, et M. Raymond Paget, directeur, délégué de la Chambre genevoise d'agriculture, nous font l'honneur de leur présence. Je leur souhaite à tous deux une cordiale bienvenue.

Je salue ici M. Marc Schaub, préposé au Registre du commerce de Genève, président du conseil de surveillance de la Caisse de crédit mutuel de Choulex et conseiller à plus

d'un titre de notre organisation Raiffeisen, ainsi que M. Pierre Schmid, conservateur du Registre foncier cantonal.

Ayant la conscience en repos, nous pouvons saluer de façon amicale notre propre chef-réviseur, M. Hättenschwiler, directeur de la fiduciaire Revisa S.A., Saint-Gall.

Nos souhaits de bienvenue s'adressent également à M. Schweizer, délégué de l'Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation à l'agriculture, ainsi qu'à M. Ruffenach que nous avons la joie d'accueillir en qualité d'attaché de direction de l'organisation Raiffeisen amie d'Alsace et de Lorraine.

Mon salut s'adresse également à tous les anciens membres de la direction, du conseil d'administration et du conseil de surveillance qui participent certainement avec plaisir à l'assemblée de notre Union, au profit de laquelle ils ont œuvré si activement dans le passé.

Je ne saurais passer sous silence la présence de la presse et du représentant de l'Agence télégraphique suisse de Berne.

Je tiens également à adresser quelques paroles de gratitude à tous les Raiffeisenistes, hommes et femmes, qui occupaient une charge dans leur coopérative locale et qui

nous ont quittés depuis notre dernière assemblée. Un mouvement qui repose sur l'esprit de collaboration et sur l'action désintéressée du plus grand nombre possible de copérateurs ne saurait oublier les serviteurs de cette idée fondamentale. Il m'est cependant impossible d'énumérer tous ceux qui, l'an dernier, nous ont ainsi quittés à tout jamais. Permettez-moi toutefois de relever le nom du président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais, M. Paul Mathier, préfet, gérant des plus actifs de la Caisse de crédit mutuel de Salquenen et défenseur inconditionnel de l'idéal Raiffeisen. En son honneur et en l'honneur de tous les coopérateurs disparus, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

* * *

Nous passons maintenant aux divers objets à l'ordre du jour. Je constate d'emblée que les convocations à l'assemblée d'aujourd'hui vous sont parvenues dans les délais réglementaires, conformément aux prescriptions statutaires. J'admets en conséquence que vous n'avez aucune objection à formuler quant à la validité de ladite assemblée. (Ce n'est effectivement pas le cas.)

Constitution du bureau de l'assemblée

Comme de coutume, les délibérations ont lieu en trois langues. La traduction simultanée des débats en français et en italien est assurée en partie par des collaborateurs de l'Union et en partie par des interprètes professionnels. Ces derniers ont été engagés spécialement afin d'assurer une présentation rapide et exacte, compréhensible pour tous les délégués présents, des interventions éventuelles auxquelles pourrait donner lieu la modification de la raison sociale de l'Union suisse et la présentation des nouveaux statuts.

Conformément à l'article 13 des statuts de l'Union, le président nomme secrétaires de l'assemblée MM. Paul Puippe, secrétaire, et Joseph-Antoine Kissling, Dr en droit, conseiller juridique de l'Union suisse.

Vu l'ampleur et l'importance des délibérations, M. Schib propose la nomination de 8 scrutateurs qui sont confirmés à l'unanimité. Ce sont :

MM.

Claude Honegger, membre du conseil de surveillance de la Caisse de crédit mutuel de Vernier GE ;

Jean-Pierre Aubry, membre du conseil de surveillance de la Caisse de crédit mutuel de Cressier NE ;

Walter Schlumpf, président de la Caisse de crédit mutuel de Alt St. Johann SG ;

Auguste Bannwart, gérant de la Caisse de crédit mutuel de Bichelsee TG ;

Jean Schmid, président de la Caisse de crédit mutuel de Reckingen VS ;

Jules Maissen, gérant de la Caisse de crédit mutuel de Surrhein GR ;

Alphonse Pezzati, président de la Caisse de crédit mutuel de Balerna TI ;

Pierre Pianta, président de la Caisse de crédit mutuel de Brusio GR.

Message de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat

Le président a maintenant l'honneur de donner la parole à l'invité du jour, M. Jean Babel, conseiller d'Etat, chargé d'apporter le message du gouvernement et du peuple genevois :

Au nom du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au nom des autorités de la Ville de Genève, j'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue et aimerais vous dire combien nous sommes heureux d'accueillir dans notre cité le 70^e Congrès Raiffeisen suisse.

Nous vous remercions d'avoir choisi Ge-

nève comme siège de ce Congrès qui marque non seulement un anniversaire important de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), mais doit voir également l'adoption de nouveaux statuts visant à une modernisation de la charte de votre Union et à une efficacité plus grande encore de votre action au service du crédit rural.

Genève est le siège de nombreuses conférences internationales dont le but est de promouvoir la paix entre les peuples et aider à résoudre les grandes tâches de l'humanité. C'est un lieu de rencontre entre des gens venant de pays très divers, de mentalité et

conditions très différentes et les autorités genevoises, en plein accord avec le Conseil fédéral, s'efforcent de faciliter leur dialogue. Ce qui est vrai sur le plan international l'est aussi sur le plan national.

Aujourd'hui, nous accueillons un Congrès de délégués venant de 1152 Caisses disséminées sur tout le territoire de la Confédération et utilisant dans leurs travaux et publications nos quatre langues nationales. Ce grand rassemblement — une véritable Landsgemeinde Raiffeisen — nous réjouit et permettra sans doute d'approfondir encore la connaissance et la compréhension mutuelles si nécessaires pour le bien du pays.



M. Jean Babel, conseiller d'Etat, porte-parole du Gouvernement de la République et canton de Genève

Après 70 années, l'idéal de ceux qui fondèrent l'Union suisse des caisses de crédit mutuel est toujours bien vivant. Innombrables et précieux sont les services rendus par les Caisses au profit des classes rurales essentiellement et qui justifient de manière décisive la poursuite de leur action. A une époque où le système monétaire et bancaire est fortement perturbé, les Caisses Raiffeisen apparaissent comme un élément stabilisateur. Elles ne sont pas affectées par le problème des capitaux étrangers et depuis toujours elles font preuve de discipline dans l'octroi des crédits. L'épargne locale est destinée au financement des tâches locales. L'argent est véritablement mis au service de l'homme.

En effet, les Caisses Raiffeisen n'ont pas pour but le rendement des capitaux, mais les services à rendre aux sociétaires et à la population rurale. Organisées sur une base coopérative — elles sont parmi les seules vraies coopératives car cette forme de société connaît de nos jours des utilisations qui ne sont malheureusement plus conformes au but initial fixé par le législateur — elles impliquent de la part de leurs membres des notions de responsabilité, de solidarité et de prudence qui sont particulièrement nécessaires aujourd'hui, aussi bien pour la conduite des affaires privées que publiques.

Nous sommes heureux à ce propos de constater que l'idéal Raiffeisen est fortement im-

planté dans notre canton. Même si le territoire est exigu et qu'à Genève les secteurs secondaire ou tertiaire — y compris le secteur international — sont représentés de manière très importante, l'agriculture y tient une place remarquable à tous points de vue. On se réjouit de constater l'existence de 35 Caisses de crédit mutuel, regroupées en une Fédération genevoise. L'initiative de la création du mouvement raiffeiseniste à Genève est due au regretté chanoine Bianchi, décédé récemment et qui fonda la première Caisse de crédit mutuel à Avusy, le 25 février 1925. Il faut rendre hommage à cet homme clairvoyant et à tous ses successeurs dont l'action sert et sert encore non seulement les intérêts de notre agriculture genevoise mais aussi ceux du canton tout entier.

C'est pour le Conseil d'Etat l'occasion de dire aussi ses remerciements au comité de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel et à tous leurs membres pour leur dévouement et de se féliciter des excellentes relations qu'il entretient avec eux. Nous sommes heureux aussi de souligner la collaboration qui s'est instituée en certaines circonstances avec l'Union suisse à Saint-Gall et nous souhaitons qu'elle se développera encore à l'avenir.

L'orateur a aussi d'aimables paroles à l'adresse des délégués de la Suisse allemande :

Im Namen des Regierungsrates des Kantons Genf und im Namen des Genferstadtrates habe ich die Ehre und die Freude, Sie in unserer Republik und in unserem Kanton Genf herzlich zu begrüßen und Sie alle willkommen zu heißen.

Wir danken dem Verwaltungsrat des Raiffeisen-Verbandes, die Stadt Genf als Ort des siebzigsten Raiffeisen-Verbandstages gewählt zu haben. Wir freuen uns, Sie zu treffen, weil die Gelegenheit, für Eidgenossen und Genfer zusammen zu kommen, etwas selten ist, und daher auch die Gelegenheit, sich besser kennen zu lernen.

Wir hoffen, dass Sie schöne Tage in unserer Stadt und an unserem Genfersee ver-

bringen und ihren Aufenthalt in Genf in schönem Andenken behalten werden.

Mesdames et Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à former mes vœux pour le succès des travaux de ce 70e Congrès et pour celui des activités futures de l'Union, ainsi que de toutes les Caisses qui y sont affiliées. J'espère aussi que vous garderez de votre séjour à Genève le meilleur souvenir.

* * *

Le message du conseiller d'Etat Babel est accueilli par de longs et vibrants applaudissements.

M. Schib exprime la reconnaissance de l'assemblée :

Au nom de tous les délégués présents, je vous remercie, M. le conseiller d'Etat, des aimables paroles que vous nous avez adressées. Elles prouvent la sympathie que vous personnellement et le canton de Genève témoignez à notre organisation. Le mouvement Raiffeisen suisse et toutes nos coopératives du canton de Genève vont désormais se faire un devoir de réaliser les objectifs que vous venez d'exposer dans le domaine de l'épargne et du crédit comme aussi sur les plans éthique, social et politique. Nous sommes persuadés que nous servirons ainsi au mieux les intérêts de nos propres sociétaires comme ceux des cercles les plus étendus de la population. M. le conseiller d'Etat, nous vous remercions une fois encore et vous prions de transmettre nos cordiaux souhaits à votre gouvernement.

Sur ce, le président Schib poursuit :

Avant de passer aux différents points prévus à l'ordre du jour, je tiens à régler la procédure de votation. Aux termes de l'article 14, alinéa 3, des statuts de l'Union, les votes ont lieu à main levée, pour autant que l'assemblée n'en dispose pas autrement. Un cinquième des membres présents peut cependant exiger que le vote se fasse au bulletin secret. Quelqu'un propose-t-il le vote au bulletin secret pour les points qui vont suivre ?

Cela n'étant pas le cas, toutes les votations se feront à main-levée.

Hommage au président Paul Schib

Chargé de rapporter sur le projet de modification de la raison sociale de l'Union, M. Arnold Edelmann, directeur, prend la succession au micro.

Il tient d'abord à relever les mérites du président Schib appelé, il y a exactement 25 ans, à faire partie du conseil d'administration de l'Union suisse.

Laissons-lui la parole :

Avant que j'ouvre les délibérations touchant le point 4 de l'ordre du jour, il m'échoit l'agréable mission, au nom des conseils d'administration et de surveillance, au nom de la direction et certainement en votre nom à tous, de remercier très chaleureusement notre président, M. Paul Schib, ancien conseiller national, des innombrables services rendus au mouvement Raiffeisen suisse durant les 25 années que compte au-

jourd'hui son mandat de membre de notre conseil d'administration. Pendant des décennies, notre président a servi la cause Raiffeisen.

Cofondateur — il y a 48 ans — de sa Caisse argovienne de Möhlin, il en assume la gérance durant les cinq premières années, pour reprendre ensuite la présidence du comité de direction, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui. C'est en 1948 que lui fut confiée la direction de la Fédération des Caisses Raiffeisen du canton d'Argovie qu'il présida 20 années durant. Il y a 25 ans cette année que M. Schib a été appelé par le Congrès de Lucerne à faire partie du conseil d'administration de l'Union suisse, lequel lui attribua, en 1960, un siège au sein de la Commission de direction. Finalement, l'assemblée annuelle des délégués de Coire, en 1968, l'éleva à la fonction supérieure de président de l'Union. Il ne m'est pas pos-

sible, sans blesser sa modestie, de relater en détail l'immense activité déployée à tous les échelons du mouvement par le président Schib.

Néanmoins, je ne puis me soustraire au devoir de le remercier, de le remercier très sincèrement de sa si précieuse collaboration, de ses conseils avisés, de la multitude des services qu'il a rendus à la Caisse de Möhlin, à la Fédération des Caisses argoviennes et tout spécialement à l'organisation Raiffeisen suisse. Et comme toute cette reconnaissance se veut sincère et cordiale, j'entends également l'exprimer par des fleurs.

Modification de la raison sociale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Le directeur A. Edelmann, donne ensuite lecture de la version allemande du texte suivant qui a été traduit à l'intention de nos lecteurs. A Genève, les délégués ont entendu l'adaptation française des interprètes.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,

La révision des statuts des Caisses de crédit mutuel affiliées figure au point suivant de l'ordre du jour de la présente assemblée des délégués. Les nouveaux statuts prévoient une modification de la raison sociale «Caisse de crédit mutuel» en «Caisse Raiffeisen». La nouvelle dénomination soulignera mieux les origines et le caractère spécial de nos institutions. Elle permettra d'abandonner carrément l'ancienne qui ne mentionnait qu'une partie de leur activité.

En plus des origines, la nouvelle raison sociale indique nettement que la Caisse Raiffeisen exerce une «activité bancaire».

L'article premier des nouveaux statuts de la Caisse de crédit mutuel — ou de la Caisse Raiffeisen — fait mention de l'affiliation à l'Union suisse. Si la raison sociale de «Caisse Raiffeisen» est adoptée pour les Caisses de crédit mutuel affiliées, celle de l'Union suisse ne pourra plus être «Union suisse des Caisses de crédit mutuel», mais «Union suisse des Caisses Raiffeisen». Telle est la proposition du conseil d'administration de l'Union.

Nous avons l'intention de procéder, au cours des prochaines années, je pense jusqu'au Congrès de 1975 ou de 1976, à une révision des statuts de l'Union suisse. La tâche délicate et absorbante qu'est toute révision générale de statuts ne nous a pas permis d'adapter simultanément ceux des Caisses affiliées et de l'Union. A notre avis, la priorité devait être accordée à la révision des statuts des Caisses affiliées. Une rénovation ou une consolidation des fondations d'une institution doit se faire de bas en haut et non pas inversement.

Des problèmes fondamentaux et importants devront être examinés à l'occasion de la révision des statuts de l'Union suisse : les relations entre les Caisses et l'Union, l'organisation de l'Union suisse, le problème d'une décentralisation éventuelle, soit la possibilité de créer des succursales, une nouvelle

Aux applaudissements de l'assemblée, M. Schib reçoit des mains d'une charmante collaboratrice du bureau central une magnifique gerbe de fleurs. Visiblement touché, il remercie les Raiffeisenistes qui, à tous les échelons, l'honorèrent de leur confiance et lui accordèrent un appui sans réserve. Il s'efforcera — assure-t-il en guise de conclusion — à l'avenir encore de servir au plus près de sa conscience le mouvement Raiffeisen suisse auquel il a consacré une bonne et large part de son temps et de ses forces.

délimitation de l'activité de la Caisse centrale, pour n'en citer que quelques-uns.

En reportant la modification de la raison sociale jusqu'au moment de l'adoption des nouveaux statuts de l'Union, on devrait, dans deux ou trois ans déjà, procéder à une nouvelle modification des statuts des Caisses affiliées, afin de rétablir la concordance entre l'article premier de ces statuts et la nouvelle dénomination de l'Union suisse. Dans le but d'éviter une révision partielle à si bref délai, nous proposons de choisir maintenant déjà la nouvelle raison sociale de l'Union suisse.

Les deux propositions suivantes sont mises en vedette :

Union Raiffeisen suisse
Schweizer Raiffeisen-Verband
Unione Raiffeisen Svizzera
Uniu Raiffeisen Svizra

et

Union suisse des Caisses Raiffeisen
Schweizer Verband der Raiffeisenkassen
Unione Svizzera delle Casse Raiffeisen
Uniu Svizra dellas Cassas da Raiffeisen.

A une forte majorité et pour les motifs suivants le conseil d'administration a opté pour la seconde dénomination :

1. Cette raison sociale est plus expressive que la première. Elle dit clairement — ce qui n'est pas le cas dans la première formule — qu'il s'agit en l'occurrence d'une Union de Caisses Raiffeisen, d'instituts fi-

nanciers ainsi dénommés et non pas d'une quelconque organisation coopérative régie par les principes Raiffeisen.

2. La raison sociale «Union suisse des Caisses Raiffeisen» est l'heureux complément de la nouvelle désignation «Banque Raiffeisen» adoptée par la Caisse centrale et qui est déjà apposée sur la façade du nouveau bâtiment de l'Union. La Caisse centrale se présente maintenant à sa clientèle sous cette dénomination.

3. Des arguments d'ordre linguistique firent pencher la balance en faveur de la raison sociale proposée, notamment sa traduction en français, en italien et en romanche. Les linguistes accordent la préférence à «Union suisse des Caisses Raiffeisen», ou «Unione Svizzera delle Casse Raiffeisen» qui, selon eux, est meilleure que la traduction de la dénomination allemande de «Schweizer Raiffeisen-Verband» en «Union Raiffeisen suisse», par exemple.

Nous avons voulu tenir compte du «génie de la langue» de nos minorités linguistiques et éviter toute divergence entre la raison sociale originale en allemand et sa traduction dans les autres langues nationales, nuances qui, aux termes des prescriptions de l'ordonnance sur le Registre du commerce, ne seraient pas admises.

Je vous propose d'approuver la modification des statuts de l'Union suggérée par le conseil d'administration en remplaçant l'actuelle raison sociale «Union suisse des Caisses de crédit mutuel» par la nouvelle dénomination :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
Schweizer Verband der Raiffeisenkassen
Unione Svizzera delle Casse Raiffeisen
Uniu Svizra dellas Cassas da Raiffeisen.

Le président remercie le directeur Edelmann de son rapport et ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée.

Mise aux voix, la proposition du conseil d'administration est acceptée sans aucune opposition, à une très forte majorité ! Nous aurons donc désormais, dans les quatre langues nationales, la raison sociale :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
Schweizer Verband der Raiffeisenkassen
Unione Svizzera delle Casse Raiffeisen
Uniu Svizra dellas Cassas da Raiffeisen.

Présentation des nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen

Les Caisses affiliées ont reçu, en même temps que la convocation pour le Congrès, un exemplaire du projet de nouveaux statuts de la Caisse Raiffeisen.

Ces statuts ont été examinés en détail à tous les échelons de notre organisation, notamment par les Fédérations cantonales et régionales. Selon l'article 15, chiffre 5 des statuts de l'Union, l'approbation définitive est l'une des attributions de l'assemblée des délégués.

M. A. Edelmann, directeur, présente un

message rédigé en allemand et immédiatement traduit par les interprètes. Il reprend, en les complétant encore, les arguments développés lors des séances de comités et des assemblées de Fédérations. Les motifs à l'appui sont donc connus et nous n'y reviendrons pas. Nous nous bornerons à souligner ici encore quelques idées directrices.

N.d.l.r. — *L'exposé du directeur Edelmann contient de bons et solides arguments qui pourront être repris l'an prochain par nos présidents lors de la présentation des*

nouveaux statuts. Aussi, nous ferons-nous un plaisir de publier sa traduction intégrale dans l'un des derniers numéros de l'année 1973.

Les statuts qui régissent actuellement les Caisses affiliées à l'Union suisse, adoptés en 1947, n'ont plus été modifiés depuis. Au cours de ces 26 années, les conditions économiques, les structures professionnelles et démographiques du pays se sont sensiblement modifiées, notamment dans les petites et moyennes communes rurales. D'anciens métiers ont complètement disparu, cédant la place à de nouvelles professions : des restructurations se sont avérées indispensables dans nombre d'entreprises qui durent être adaptées au développement de la technique. Cette évolution a nécessité l'investissement de capitaux très importants. Les mutations ont été particulièrement nombreuses dans les communes rurales. Nous songeons spécialement à celles situées à la périphérie des villes et des grands centres industriels et qui sont devenues au cours des ans des cités-dortoirs, des lieux de vacances ou de repos.

Une telle évolution crée de nouveaux et importants problèmes pour nos Caisses, tout spécialement dans le domaine du crédit si l'on veut, à l'avenir encore, assurer leur compétitivité face à une concurrence toujours plus envahissante.

La révision des statuts vise le but suivant : donner au mouvement Raiffeisen suisse et à toutes les coopératives affiliées une base solide pour leur activité actuelle et future, assurer leur efficacité et leur stabilité, tout en conservant cet esprit qui a créé la confiance dont ils ont bénéficié jusqu'ici et formé leur caractère propre. Les Caisses affiliées et l'Union suisse sont **pleinement conscientes** des tâches particulières qui leur incombent dans le domaine aussi bien matériel qu'éthique et social, tâches qui ne pourront être accomplies que si nous parvenons à assurer, à l'avenir encore, l'autonomie entière du mouvement. Nous devons avoir bien soin de ne pas commettre d'erreur d'aiguillage susceptible de nous mener sur une voie qui risquerait de compromettre dangereusement l'indépendance des Caisses affiliées. Des transformations par trop radicales ou l'abandon de principes qui ont présidé à la fondation d'un mouvement et lui ont assuré un heureux développement mettent en danger son autonomie. L'histoire est riche d'exemples d'instituts bancaires qui se sont petit à petit écartés de leurs bases et ont axé toutes les modifications ultérieures de leurs structures sur le seul facteur du rendement. Ils tombèrent, par la suite, sous la coupe d'établissements plus puissants, mais au prix de la perte de leur indépendance.

C'est sous cet aspect de la sauvegarde de l'originalité de notre mouvement et de celle de chaque Caisse de crédit mutuel que nous avons examiné la question du maintien des principes Raiffeisen fondamentaux. La commission de révision, les comités des fédérations et les conseils supérieurs de l'Union se sont unanimement prononcés pour leur maintien sans compromission. La révision des statuts ne doit pas nous fournir le prétexte

de nous écarter de ce qui a fait ses preuves, mais au contraire de conserver ce précieux acquis, en revoyant certaines formules certes, mais de façon à pouvoir transmettre à notre génération et à celle qui viendra après nous, un peu du bonheur qu'il y a de collaborer à une œuvre de véritable solidarité, de leur inculquer ainsi non seulement des conceptions inspirées de motifs matériels purs, mais encore un véritable esprit d'entraide mutuelle et de solidarité.

Les statuts ne doivent contenir que l'essentiel, à la portée de toutes les Caisses. En revanche, le règlement, qui sera adapté également, permettra de tenir compte dans une large mesure des structures et de l'organisation interne de chaque coopérative prise individuellement. Tout en maintenant l'unité de doctrine en ce qui concerne les grands principes fondamentaux et les règles géné-



M. A. Edelmann,
Dr en droit, directeur de l'Office de révision

rales d'administration, il sera adapté aux conditions et aux besoins locaux ou régionaux.

Le projet de statuts soumis à votre approbation a été examiné et ratifié par plusieurs bureaux du Registre du commerce, ainsi que par la Commission fédérale des banques, cette dernière en vertu de l'article 3 de la loi sur les banques.

Il ne tient peut-être pas compte de toutes les suggestions faites. L'application des statuts définitifs confirmera cependant que nous avons tout de même ouvert de nombreuses voies, dans un esprit progressiste du meilleur aloi, sans négliger ou même compromettre pour autant les intérêts et la sécurité des déposants, des sociétaires et des clients. Je crois pouvoir affirmer qu'ils garantiront, à l'avenir encore, un développement heureux et harmonieux des Caisses affiliées et du mouvement Raiffeisen suisse tout entier.

Il faut, à notre époque, parfois plus de courage pour « maintenir » que pour rompre simplement avec le passé. Faites preuve, Mes-

dames et Messieurs, de courage et de prévoyance en acceptant le projet qui vous est soumis. L'avenir vous donnera raison.

Le président Schib remercie le directeur Edelmann de son exposé et des renseignements fournis. Il annonce que le projet sera traité chapitre par chapitre, afin de gagner du temps. L'assemblée renoncera ainsi à l'examen de détail, article par article, qui a déjà eu lieu à l'échelon des Fédérations. Cette suggestion est tacitement ratifiée et la discussion est ouverte, d'abord au sujet du chapitre premier (art. 1 à 3), puis des suivants.

Elle n'est utilisée que par un seul délégué de la Suisse alémanique qui demande pour quels motifs le projet prévoit qu'un coopérateur ne peut souscrire qu'une part sociale de 200 francs. Le directeur Edelmann lui répond que nous avons voulu maintenir dans son intégrité le principe coopératif de l'égalité complète des droits de tous les membres, cela aussi dans le domaine financier : un sociétaire / une voix / une part sociale. La souscription d'un nombre indéfini de parts risquerait de favoriser la constitution de groupes représentant à eux seuls une part importante du capital social d'une Caisse et qui pourraient, de ce fait, être amenés à tenter au moins d'exercer certaines pressions, par exemple lors de la nomination de membres des conseils ou de l'élection du gérant. Nous voulons conserver à nos coopératives leur caractère d'associations de personnes, leur éviter le glissement en direction de la société de capitaux. Les Caisses qui trouvent insuffisant le montant de 200 francs prévu dans le projet peuvent très bien le porter à 500, voire à 1000 francs, à la condition toutefois que le montant statutaire soit alors imposé à chaque sociétaire. Cette solution ne facilitera peut-être pas l'accès au sociétariat des personnes de conditions modestes.

Arrivé au terme de la consultation chapitre par chapitre, le président passe au vote final. Il prie les délégués qui veulent accepter le nouveau projet de le témoigner en levant la main.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les nouveaux statuts sont adoptés.

Le directeur Edelmann remercie :

« Qu'il me soit permis, Mesdames et Messieurs, collaboratrices et collaborateurs au sein des Caisses Raiffeisen, de vous témoigner toute ma gratitude pour la décision que vous venez de prendre à une très forte majorité. Le développement de chaque coopérative, la réussite et la sécurité dans leur activité me tiennent tant à cœur que je puis, après cette décision, envisager l'avenir de nos Caisses Raiffeisen et du mouvement suisse tout entier avec une totale confiance. Je remercie tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à la réussite de cette œuvre importante. »

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1972

Le directeur A. Edelmann présente son rapport :

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,

Vous pouvez avec joie et satisfaction jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'exercice 1972, au cours duquel le mouvement Raiffeisen suisse est parvenu, une fois de plus, grâce à la confiance qui vous est témoignée et à l'activité que vous déployez, à enregistrer d'heureux et importants progrès, illustrés par les tableaux récapitulatifs du dernier boucllement.

Cinq fondations ont porté à 1152 unités l'effectif total des Caisses de crédit mutuel affiliées à l'Union suisse. Nous n'exerçons pas d'activité de fondation proprement dite à l'heure actuelle. Nous réservons plutôt nos efforts et notre propagande au développement et au renforcement des coopératives existantes. Il est toutefois bien entendu que nous saluons toujours avec plaisir la constitution de nouvelles institutions, nées d'une volonté bien arrêtée d'entraide coopérative. En revanche, nous n'accordons pas notre appui là où cette volonté ne poursuivrait qu'un seul but : celui de créer dans une commune un établissement financier qui ne serait pas soumis aux prescriptions relatives à la limitation du crédit. Contrairement à ce que l'on semble croire dans certains milieux, une institution fondée uniquement en fonction de cet objectif ne serait pas en mesure, et cela de longues années durant, d'accorder des prêts et crédits de quelque importance, pour la simple et bonne raison que les moyens nécessaires à l'octroi de telles avances lui feraient défaut.

Le développement et l'affermissement des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse sont confirmés en premier lieu par deux chiffres : le nombre de coopérateurs a enregistré au cours de l'année passée en revue l'augmentation record de 6530, portant l'effectif total des membres à 168 290.

Il me semble que nos appels réitérés en faveur du sociétariat des femmes et des filles majeures, afin de les intéresser à la vie et à l'activité de la coopérative Raiffeisen locale, sont petit à petit couronnés de succès. Cette collaboration au sein de l'institut financier de la commune n'a, en ce qui me concerne, rien à voir avec la célèbre émancipation de la femme ou l'égalité des droits. La réalisation de ce vœu devrait plutôt permettre un affermissement, un épanouissement de l'âme de chaque Caisse et du mouvement tout entier. Notre époque, marquée du sceau de la chasse au profit, de la course aux records, a besoin de pensées et de sentiments humains. Des établissements financiers, des entreprises économiques ayant en quelque sorte une âme répondent aujourd'hui à un véritable besoin.

Le second chiffre qui nous permet de mesurer le degré d'affermissement du mouvement est celui de la somme globale des bilans de toutes les Caisses qui accuse, pour l'exercice 1972, une augmentation de 13,92 % contre 11,92 % l'année précédente. A titre de comparaison, j'ajouterai que le bilan global de toutes les banques

cantonales est en progression de 9,63 %. L'élargissement de 751 millions de francs porte le bilan des Caisses Raiffeisen suisses à 6,146 milliards de francs. De ce montant, 5,747 milliards, soit 94,5 %, sont constitués par les capitaux du public, qui sont en quelque sorte l'épargne populaire confiée à nos Caisses et dont l'augmentation nette est de 702 millions de francs. Ce très réjouissant accroissement est une fois de plus l'expression de la volonté d'épargner des cercles les plus étendus de nos populations rurales, de cet esprit d'épargne aussi qui est en quelque sorte le matériau de construction le plus important de l'économie suisse. C'est la raison pour laquelle tous nos efforts, unis à ceux des forces constructives de notre peuple, doivent coopérer et veiller au grain, car il ne faut pas que ce matériau précieux se raréfie ou fasse même complètement défaut un jour. Lorsque le rendement normal de l'épargne ne parvient plus, à longue échéance, à compenser au moins la perte de substance causée par la dévaluation monétaire, l'épargne devient illusoire. La puissante capacité d'épargne, composée d'innombrables petites parts, est absolument indispensable à notre économie. On s'efforce depuis de nombreuses années d'élargir les prestations sociales de l'Etat. Le moment où nous serons à l'abri de tout risque approche.

Bientôt, du berceau jusqu'à la tombe, l'Etat sera notre assureur universel. Cette évolution doit forcément atténuer, paralyser la responsabilité, l'initiative et la prévoyance individuelles. Par ailleurs, les prestations toujours plus élargies de l'Etat favorisent l'éclosion de nouveaux désirs des particuliers et du peuple tout entier.

Il serait sage et souhaitable que l'Etat protège et encourage toutes les personnes qui ont encore le sens et l'amour de la prévoyance personnelle, de l'épargne individuelle, et qu'il réalise enfin les projets, depuis longtemps à l'étude, de mesures complémentaires au troisième pilier de la prévoyance-vieillesse. La prévoyance individuelle de cercles étendus de la population est une décharge pour l'Etat, le meilleur des remparts de protection de la liberté du citoyen, un stimulant de l'initiative et de la responsabilité personnelles. Ces forces vives de notre Etat démocratique, indispensables à l'épanouissement de son économie, ne seraient-elles plus protégées ? En serions-nous déjà là ? Notre imposante manifestation annuelle m'incite à féliciter publiquement et très sincèrement nos fidèles déposants, à les encourager aussi, en dépit du manque d'appui et d'estime de l'Etat, à maintenir en honneur cet esprit d'épargne qui est l'une de nos grandes vertus nationales.

Les plus grands sacrifices sont aujourd'hui demandés à l'épargnant. Après en avoir conféré avec les représentants des banques, la Banque nationale suisse n'a pas accordé le feu vert à une amélioration du rendement de l'épargne sous forme d'une hausse du taux des obligations. Pour le mouvement Raiffeisen suisse, une politique visant au maintien de taux bas est, à notre avis, souhaitable, car nous sommes convaincus qu'une élévation des taux créanciers entraînerait rapide-

ment une hausse des conditions faites aux débiteurs. La marge de gain de 0,85 % de nos Caisses est si modeste qu'une augmentation unilatérale des conditions d'intérêts est désormais impossible, si nous voulons continuer à assurer le renforcement des fonds propres.

Le compte d'exploitation présente une image moins favorable du résultat matériel final. Le rendement net n'est pas parvenu à suivre le rythme de l'élargissement des bilans. Alors que leur somme totale s'est accrue de 13,92 %, l'amélioration du bénéfice net n'est que de 3,91 % en 1972, provoquant un fléchissement de la moyenne, par rapport au chiffre du bilan, de 0,31 à 0,29 %. L'excédent du compte d'intérêts — toujours comparativement au bilan — rétrograde de 0,83 à 0,81 %. Les exigences accrues dans le domaine des relations d'affaires, la modernisation des installations etc. ont provoqué une augmentation des frais généraux, au détriment du rendement net qui peut être affecté à la dotation des réserves. L'introduction de la comptabilité sur ordinateur pour les petites et moyennes Caisses n'améliorera pas cette situation. Nous sommes néanmoins obligés d'adopter les meilleures méthodes afin de faciliter l'administration des Caisses, dont 90 % environ sont aujourd'hui encore gérées accessoirement. Au terme de laborieux préparatifs et après avoir surmonté de nombreuses difficultés, notre centre mécanographique fonctionne maintenant à plein rendement. Nous savons que nous avons dû soumettre votre patience et votre compréhension à une rude épreuve. Je suis aujourd'hui en mesure de déclarer que la comptabilité de l'épargne des 225 Caisses affiliées à ce centre est à jour. Nous ferons tous les efforts qui seront nécessaires afin de pouvoir étendre, aussi rapidement que possible, l'activité de ce centre à d'autres secteurs de la comptabilité encore.

De l'augmentation totale des dépôts du public, 534 millions de francs, ou 70 %, ont été réinvestis dans la circonscription coopérative des Caisses et mis ainsi au service de l'économie locale et des communes, alors que le quart a été confié à la Caisse centrale et a permis, notamment, d'améliorer les liquidités des coopératives affiliées qui, sous forme de comptes de chèques postaux et d'avoirs à l'Union suisse, correspondent à 21,67 % de la somme globale des bilans, contre 21,12 % à la fin de l'exercice précédent.

En dépit de l'amélioration de cette relation, l'état effectif des liquidités détenues par les Caisses se trouve amoindri, à la suite du renforcement des dispositions de la loi fédérale sur les banques et de son ordonnance d'exécution. Ces prescriptions ont aggravé les exigences aussi bien en ce qui concerne les disponibilités que les actifs facilement réalisables, ce dont il faudra tenir compte à la fin de cette année.

L'amélioration des éléments de base utilisés par nos Caisses pour le calcul de leurs fonds propres est l'un des buts visés par la révision des statuts. Pour l'ensemble du pays, l'excédent des fonds propres — par rapport aux exigences légales — a encore fléchi. De 69 millions de francs — soit de 27,2 % du montant exigé — il a rétrogradé à 61 millions, ramenant cet excédent à 21 %. Le renforcement des fonds propres,

et notamment des réserves, permet d'améliorer les prestations de service d'un institut bancaire, raffermir la confiance et, conformément aux nouvelles prescriptions de la loi fédérale sur les banques et de son ordonnance d'exécution, élargit sensiblement ses possibilités d'action, facteur dont l'on doit tenir compte dans l'administration des Caisses.

Dans le courant de l'année 1972, toutes les coopératives affiliées à l'Union suisse ont été soumises à la révision légale. Le résultat général de ces inspections peut être qualifié de satisfaisant à très bon. Les bilans de toutes les Caisses sont intacts. Cette constatation sera certainement pour vous, qui assumez la responsabilité de la gérance de vos institutions, la source d'une joie bien légitime.

Je tiens à vous remercier tout spéciale-

ment d'accepter ces lourdes responsabilités d'une manière aussi désintéressée, sans aucun espoir de profit personnel. Le fait que plus de 10 000 femmes et hommes partagent ce souci de l'amélioration du bien-être économique et social de leurs concitoyens donne à notre mouvement une dimension et une importance infiniment supérieures à celles que laissent pressentir les données des statistiques et lui assure au sein de l'Etat et de l'économie une place fort enviable.

Vous pouvez être fiers à juste titre du résultat de votre contribution à la prospérité de vos villages et de leurs populations. Ce travail au service de la communauté vous procure certainement de grandes et profondes satisfactions.

Je forme le vœu qu'à l'avenir encore vos nobles efforts soient toujours couronnés de succès.

total de 3400 débiteurs, 5 seulement étaient en retard de plus de trois mois dans le paiement des intérêts.

Les rentrées de fonds ayant été substantielles tout au long de l'année et étant d'autre part limitées par les dispositions régissant la limitation des crédits, nous avons de nouveau placé 65 millions de francs sous forme de *titres*. Depuis des années, un tiers environ de nos actifs est constitué par des obligations. C'est un montant élevé si l'on songe à la somme de notre bilan, mais néanmoins normal si l'on considère que nos titres font partie de la réserve des liquidités de l'organisation tout entière qui affiche un bilan global de quelque 6 milliards de francs.

Afin de se faire une idée de l'apport d'argent en provenance des *Caisses Raif-*

Présentation des comptes annuels de 1972 de la Caisse centrale

Le directeur J. Roos présente maintenant le rapport d'activité de la Caisse centrale.

Messieurs les délégués,
Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,

Les principaux faits de l'année écoulée vous sont connus :

— important accroissement des fonds confiés ;

Avoirs en banque à terme	+ 63 millions de francs
Avances aux Caisses affiliées	+ 21 millions de francs
Crédits aux communes	+ 45 millions de francs
Placements hypothécaires	+ 13 millions de francs
Titres	+ 65 millions de francs
Avoirs à vue des Caisses affiliées	+ 24 millions de francs
Avoirs à terme des Caisses affiliées	+ 166 millions de francs

Le compte de pertes et profits a enregistré les principaux changements suivants :

Intérêts créditeurs	+ 3,6 millions de francs
Produits des titres	+ 3,2 millions de francs
Intérêts débiteurs	+ 5,4 millions de francs
Frais généraux	+ 1 million de francs
Bénéfice net	+ 465 000.— francs

La *somme du bilan* s'est accrue de 207 millions de francs ou de 17 %. L'année précédente la hausse avait été de 179 millions de francs. Il aura ainsi fallu soixante ans pour atteindre un bilan de 500 millions de francs (1903-1962) et huit ans seulement pour réaliser la seconde tranche de 500 millions de francs (1962-1970) alors que la troisième était dépassée en février 1973 déjà, soit après 2 ans et deux mois.

Parmi les *avoirs en banque à terme*, on trouve 11 millions de francs déposés sans intérêt auprès de la Banque Nationale à titre d'avoirs minimaux prélevés sur l'accroissement des fonds confiés indigènes. Quant au solde de 154 millions de francs, il s'agit de dépôts d'une durée maximale de six mois. Durant le 1er semestre, les taux afférents à ces placements sont restés très bas. Ils s'inscrivirent en hausse durant le 3e trimestre pour atteindre un niveau intéressant au cours du 4e trimestre.

— renforcement des dispositions régissant la limitation du crédit à partir du 1er août 1972 ;

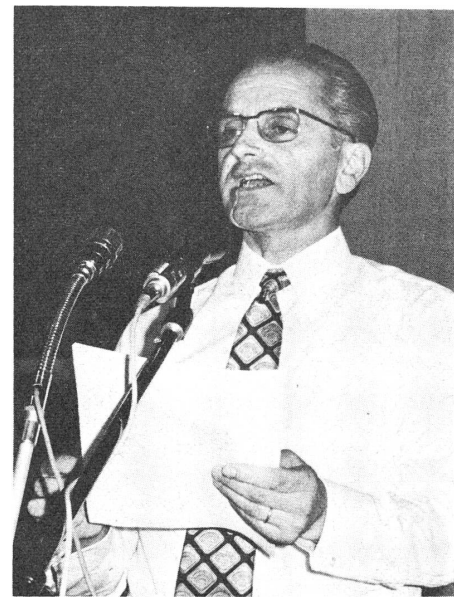
— activité très intense dans le secteur du bâtiment, demande de crédit très importante ;

— persistance de l'inflation ;

— forte expansion des coûts.

Ces éléments se reflètent dans les chiffres de l'exercice 1972. Je relève ici les principales modifications des postes du bilan :

Tout au long de l'année, les *communes* ont sollicité de nombreux et importants crédits. Les petits crédits sont devenus chose rare. Les tâches incombant aux corporations de droit public se chiffrent désormais en millions. Lors de l'octroi des avances, nous avons tenu compte de l'urgence des travaux à effectuer. Les crédits accordés aux communes s'accroissent depuis quelques années plus fortement que les *placements hypothécaires* qui enregistrent d'une année à l'autre un élargissement de 13 millions de francs seulement. L'augmentation atteignait 15 millions de francs en 1970 et 23 millions de francs en 1971. 96 % des hypothèques se situent dans la limite de 60 % de la valeur vénale des gages. Le solde de 4 % est garanti complémentaiement. Le montant moyen des prêts hypothécaires s'accroît régulièrement : 62 000.— francs en 1969, 81 000.— francs en 1972. Le service de la dette est excellent. A fin 1972, sur un



M. Joseph Roos, directeur de la Caisse centrale

feisen, il convient de considérer leurs avoirs et leurs crédits à la Caisse centrale. L'apport net a atteint, pour l'année 1972, 170 millions de francs, excédant de 15 millions de francs celui de l'année précédente. Au cours des dix dernières années, il a oscillé entre 20 et 185 millions de francs. Les avoirs des Caisses représentent 88 % du passif de notre bilan. Durant le 1er semestre, nous avons bonifié 1 1/2 %, durant le 2e semestre 1 % sur les comptes à vue, 2 à 5 % sur les avoirs à terme, selon la durée du placement. Ensuite du fort élargissement tant des charges que des produits et du renchérissement général, tous les postes du compte de pertes et profits se sont accrus. Le solde du compte « intérêts », soit la différence entre les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs, est de 952 000.— francs supérieur à celui de 1971, alors que les frais généraux ont augmenté de 1 million de francs.

Les frais de l'Office de révision non couverts par les émoluments perçus sont en hausse de 238 000.— francs par rapport à 1971 et atteignent la somme de 1 662 000.— francs pour l'année sous revue. Compte tenu du reliquat, 3 477 000.— francs restent à la disposition de l'assemblée des délégués, soit 465 000.— francs de plus qu'un an plus tôt.

Dans notre *rapport annuel*, dont nous vous recommandons la lecture, vous trouverez de

plus amples commentaires concernant les chiffres de fin d'année.

Notre *liquidité* est abondante et excède de 53 % les exigences de la loi fédérale sur les banques. En ce qui concerne les *fonds propres*, nous détenons une réserve de 13 millions de francs.

Le 21 mai 1973, nous avons pu ouvrir nos guichets dans notre *nouvel immeuble*. Le coût total des travaux n'a pas encore pu être déterminé, un nombre important de factures étant encore en souffrance. Il ne sera présenté qu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra à Saint-Gall. Vous aurez alors l'occasion de visiter le bâtiment. Ceux qui toutefois désirent le voir plus tôt seront les bienvenus. L'œuvre est réussie. Nous espérons, Mesdames et Messieurs, qu'elle vous plaira aussi. L'inauguration officielle aura lieu le 24 août 1973. Tous les membres des comités des 21 Fédérations régionales ont été invités. Ce sera aussi l'occasion de remercier chacun. Dans cet esprit, je tiens aujourd'hui à prendre quelque avance et témoigner ma gratitude à tous les membres des conseils supérieurs de l'Union, en particulier à MM. les membres de la Commission de direction et de la petite commission de construction avec, à sa tête, M. Paul Schib, président. Combien de fois a-t-il dû se mettre rapidement à disposition pour régler des cas urgents (visites, tractations, décisions, etc.). Il ne nous a jamais fait attendre et s'est toujours consacré de toutes ses forces à notre grande tâche commune.

Je tiens encore à vous rendre attentifs à un phénomène assez peu réjouissant. Depuis que les dispositions régissant la limitation du crédit ont été renforcées, de nombreuses demandes sont soumises à nos petites Caisses. Ces dernières sont libres, dans la mesure des liquidités disponibles, de donner suite à ces requêtes. C'est alors qu'entrent en jeu certains intermédiaires qui souscrivent auprès de la Caisse concernée des centaines de milliers de francs d'obligations à trois ans, pour autant que la Caisse accorde au mandant, le maître de l'ouvrage, le crédit de construction demandé. Dans le but de se procurer de l'argent pour une prochaine transaction, l'intéressé revend les obligations aussi rapidement que possible sur le marché avec un disagio assez sensible. Ces titres sont offerts sur le marché par téléphone et figurent sur les listes de ventes distribuées aux banques, aux courtiers, etc. Disagio et commission de l'intermédiaire sont à la charge du maître de l'ouvrage. Il en résulte la situation suivante :

1. La Caisse Raiffeisen reçoit l'argent en vue d'accorder le crédit de construction prévu.

2. Le déposant auprès de la Caisse Raiffeisen n'est plus l'intermédiaire, mais l'acheteur des obligations, c'est-à-dire n'importe quelle banque ou un autre bailleur de fonds important.

3. L'offre d'obligations pour un montant de plusieurs centaines de milliers de francs contribue à une mauvaise réputation de la Caisse en question et de l'organisation tout entière. Les spécialistes s'interrogent : les Caisses Raiffeisen ont-elles vraiment besoin de recourir à des méthodes aussi dangereuses pour financer leurs affaires ? Non,

nous n'en avons aucunement besoin. Nous désirons une clientèle fidèle et honnête et renonçons aux intermédiaires qui ne cherchent qu'à empocher rapidement une commission substantielle.

4. Il est fort probable que les obligations ne seront pas renouvelées à l'échéance. Si la Caisse Raiffeisen n'est pas en mesure d'honorer cet engagement en y consacrant les dépôts de sa fidèle clientèle, elle se verra dans l'obligation de dénoncer l'hypothèque au remboursement ou de recourir à l'aide de la Centrale.

Nous n'éprouvons aucune sympathie pour les dénonciations d'hypothèques. Les Caisses Raiffeisen n'ont jamais procédé de la sorte aussi longtemps que le débiteur paie ses intérêts et entretient correctement l'immeuble.

5. L'intermédiaire ne songe qu'à une chose : la commission qu'il a encaissée en l'espace de quelques jours : 2 à 3 % sur un million de francs, cela représente toujours 20 à 30 000 francs. Au surplus, la Caisse et le maître de l'ouvrage craignent l'échéance des titres qui risque de compromettre toute l'affaire.

Nous avons récemment interpellé un tel

démarcheur, M. René Faesch de Zollikon, Zurich, et sommes bien persuadés qu'à l'avenir il jettera son dévolu sur un autre établissement financier.

Mesdames et Messieurs, renoncez à recourir aux services de tels personnages, quels que soient le nom et les qualités en vertu desquels ils agissent, par exemple en braves Suisses qui jouent le rôle d'hommes de paille pour des capitaux étrangers cherchant refuge chez nous. Des gens de toutes espèces tentent aujourd'hui d'utiliser, en vue de leur seul profit, la bonne renommée des Caisses Raiffeisen et l'exonération des mesures fédérales dont elles bénéficient.

Je tiens à conclure en remerciant toutes les Caisses affiliées de leur collaboration agréable et compréhensive. Ce témoignage s'adresse également à tous les membres des conseils supérieurs de l'Union ainsi qu'à tous nos collaborateurs.

Mesdames et Messieurs, n'hésitez pas à nous consulter lorsque vous avez un problème financier. Ne vous fiez plus à d'anciennes directives qui sont souvent dépassées par les changements rapides intervenant de nos jours. Nous demeurons toujours volontiers à votre disposition.

Rapport et propositions du conseil de surveillance

Pour ce point de l'ordre du jour, la présentation simultanée est interrompue. M. René Jacquod (Bramois/VS), président du conseil de surveillance, présente son rapport en français. M. François Brühlhart (Überstorf/FR) en donne immédiatement lecture en langue allemande.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires et légales, le conseil de surveillance, en collaboration avec la fiduciaire REVISA S.A., a procédé à la vérification des comptes 1972 de la Caisse centrale. Il a aussi contrôlé l'activité de l'Office de révision.

Ayant accompli son mandat, le conseil de surveillance peut présenter le rapport que voici à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

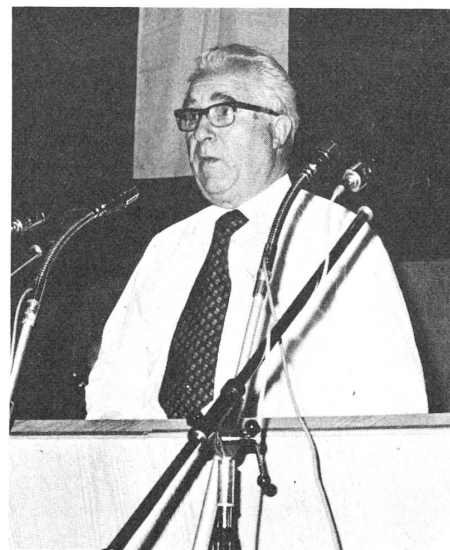
1. Caisse centrale

Le bilan, au 31 décembre 1972, est de fr. 1427246535.64 contre fr. 1220433287.31 en 1971. L'augmentation est de fr. 206813248.33, soit de 16,94 %.

Les éléments d'actif et de passif concordent avec les sommes des livres comptables. Les avoirs à terme et à vue des Caisses affiliées représentent la somme importante de fr. 1254039048.98 en augmentation de fr. 190307648.50 ou de 17,89 % sur l'année 1971.

Le contrôle des actifs a prouvé que les placements de fonds confiés à la Caisse centrale sont tous de premier ordre et offrent ainsi une totale sécurité aux déposants.

Le compte de profits et pertes, avec le solde reporté de 1971 et après les amortissements d'usage, boucle par un bénéfice de fr. 3476736.71 en augmentation de fr. 465756.04 sur celui de l'année précédente.



M. René Jacquod, Bramois (Valais),
président du conseil de surveillance de l'Union suisse

2. Office de révision

A l'occasion de nos contrôles, nous avons examiné de nombreux rapports de révision ainsi que l'exige l'art. 20 des statuts de l'Union suisse. Ce contrôle nous a permis de nous renseigner sur l'activité de l'Office de révision.

Les tâches de cet Office de révision — qui demeure la clé de voûte de tout le mouvement suisse — deviennent de plus en plus astreignantes.

Si l'on considère le nombre imposant des Caisses affiliées à l'Union suisse ainsi que l'augmentation constante des bilans — 13,92 % contre 11,92 % en 1971 — on doit reconnaître que l'Office de révision accomplit un travail de contrôle, d'information et d'instruction vraiment remarquable.

Il impose aux Caisses affiliées le respect des dispositions légales et contrôle aussi l'application fidèle des principes raiffeisnistes qui ont fait la force de notre mouvement et qui, à l'avenir encore, assureront son développement constant et harmonieux.

Les rapports de révision révèlent le sérieux du travail de contrôle de l'office central. Ils prouvent aussi que les dirigeants des Caisses locales — à de rares exceptions près

- versement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales de fr. 41 000 000.—
- versement au fonds de réserves
- report à compte nouveau
- Au total

fr. 2 050 000.—
fr. 1 300 000.—
fr. 126 736.71
fr. 3 476 736.71

3.3 Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs, aux employés de l'Office de révision et de la

font de réels efforts pour donner suite aux observations, injonctions et directives des réviseurs.

3. Propositions

Le conseil de surveillance, se basant sur les contrôles opérés, invite donc l'assemblée des délégués à voter les résolutions suivantes :

3.1. Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1972 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables.

3.2. Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit :

Caisse centrale pour leur travail consciencieux, efficace et pour les résultats intéressants obtenus durant l'année 1972.

Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale

Sans discussion et à l'unanimité, l'assemblée accepte les rapports des deux directeurs et adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte

de profits et pertes au 31 décembre 1972, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le conseil de surveillance.

Divers et discussion générale

Personne ne demandant la parole, le président clôt la 70e assemblée des délégués :

Mesdames et Messieurs,

Nous arrivons ainsi au terme d'une assemblée qui sera décisive pour l'avenir du mouvement Raiffeisen suisse, en particulier

pour le maintien de son indépendance et la solidité de ses fondements. Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite encore un excellent séjour à Genève ainsi qu'un bon retour dans vos foyers.

Le Congrès 1973 est clos.

Excursion sur le lac avec souper à bord

Il est 17 heures lorsque le président met le point final à l'assemblée administrative

tout au long de laquelle, malgré la chaleur accablante, les congressistes firent preuve

d'une persévérance et d'une discipline remarquables. Ils méritent bien d'en être félicités publiquement.

L'excursion en bateau avec dîner à bord (on longe les côtes de la « douce France », pardi !) est prévue pour 19 heures. Les délégués peuvent donc flâner sur les boulevards et les avenues qui les conduiront aux quais d'embarquement, tout en se livrant en chemin aux plaisirs les plus divers : lèche-vitrines, contemplation des nombreuses curiosités d'une magnifique ville, dégustation d'un apéro savoureux et bien tassé qui, pour une fois, fait oublier les « mousses » et cidres vespéraux. Le samedi du Congrès est un jour de fête !

Dès 19 h. 15, le premier des cinq bateaux affrétés pour la croisière sur le lac prend le large. N'ayant pas le don d'ubiquité, nous ne savons pas ce qui s'est passé sur les autres. En revanche, à bord du « Montreux », en compagnie de délégués parlant plusieurs langues, nous avons apprécié un menu copieux et très bien servi. Un orchestre champêtre (en dépit de la défection d'un de ses musiciens qui s'était trompé... de passerelle !) agrémenta le repas et l'heure... digestive qui suivit. Autour des 23 heures, tout le monde débarquait, satisfait des belles heures passées sur le beau et bleu Léman.

Coopérative de cautionnement

L'assemblée des délégués de l'Union suisse ayant épuisé samedi déjà l'ordre du jour, la seule obligation du dimanche fut l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement.

Sous la houlette du président Paul Schib elle fut rondement menée. M. Paul Klaus, gérant, fit, une fois de plus, état de résultats particulièrement encourageants.

Un reportage complet de cette dernière séance de travail paraîtra dans l'un des prochains numéros du journal.

* * *

Ce 70e Congrès Raiffeisen suisse permet d'écrire une toute belle page de l'histoire de notre vaste mouvement coopératif.

Sous sa nouvelle raison sociale, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen sera à l'avenir encore — nous en sommes fermement convaincu — le rempart qui assurera la protection efficace de toutes les Caisses affiliées. Dotées de statuts adaptés aux hommes et aux besoins de notre temps, ces dernières seront en mesure d'élargir sans cesse leurs prestations de service, au bénéfice et au profit des classes laborieuses de notre pays.

-pp-



Trois Romands de bonne compagnie... De gauche à droite : MM. René Couchepin, authentique Valaisan, directeur de l'Office fédéral du Registre du commerce, Berne, Albert Ackermann, membre du conseil de surveillance et Alfred Burdet, membre du conseil d'administration de l'Union suisse.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

La limitation du crédit et les Caisses de crédit mutuel

Plus de six mois se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur des mesures conjoncturelles décrétées en décembre 1972 par les Chambres, et de l'ordonnance d'exécution du Conseil fédéral de janvier 1973. Le taux d'inflation étant toujours de 8 %, on ne peut guère prétendre que le renchérissement ait été entravé ou enravé efficacement par ces mesures. Il ne fallait du reste pas s'y attendre en un si court laps de temps.

Les effets des prescriptions dans le domaine de la limitation du crédit ont été très incisés pour les banques. A ce que l'on dit, de nombreux établissements durent pratiquement suspendre toute activité de crédit, ce qui revient à dire qu'ils ne purent plus, depuis la date de l'entrée en vigueur desdits arrêtés, consentir à de nouvelles avances. Malgré cela, le dépassement des contingents attribués serait supérieur à un milliard de francs. Les banques concernées devront, dans la mesure de leurs excédents, constituer des avoirs minimaux sans intérêt auprès de la Banque Nationale Suisse.

Bien que la limitation du crédit n'ait été imposée qu'aux établissements bancaires affichant une somme de bilan supérieure à 20 millions de francs, nos Caisses dont le bilan est inférieur à ce chiffre n'en ont pas moins dû supporter quelques conséquences. Il y a lieu de relever, d'une part, le nombre important de clients qui abandonnèrent celle qui fut jusqu'ici leur banque traditionnelle ou de prédilection pour se retourner vers la Caisse Raiffeisen locale, dont ils découvrirent subitement l'existence et qui — du moins le pensaient-ils — serait en mesure de donner une suite favorable à toutes les demandes de crédit puisqu'elle n'était pas assujettie aux arrêtés fédéraux. Pressentant cet assaut, nous avions convié toutes les Caisses affiliées, en date du 2 février déjà, à faire preuve de retenue et de prudence, à collaborer, à apporter leur contribution à la lutte contre le renchérissement, en n'accordant pas de prêts et crédits sollicités de la Caisse locale, uniquement à la suite du refus imposé à une autre banque « traditionnelle » par l'application des mesures concernant la limitation du crédit. On peut estimer à bon droit que la politique de crédit des Caisses de crédit mutuel exerçant leur activité dans nos petites et moyennes communes n'a certainement pas contribué à l'échauffement conjoncturel. D'autres banques, avec un bilan supérieur à 20 millions de francs, peuvent, avec raison, revendiquer ce mérite aussi. En revanche, nous sommes tous intéressés à une heureuse issue de la lutte contre le renchérissement et l'inflation. C'est la raison pour laquelle nous voulons tous contribuer au succès des mesures prises. Pour ce faire, nous ne devons pas traiter d'opérations de crédit qui iraient à l'encontre du but fixé.

Nous croyons pouvoir déclarer que les Caisses Raiffeisen ont donné suite à nos

pressantes recommandations. Ces derniers temps cependant, nous avons dû relever un accroissement sensible du nombre et du volume d'opérations pour le moins curieuses : conjointement à la présentation d'une demande de crédit, nos Caisses reçoivent une offre de dépôt des capitaux nécessaires à son financement. De cette manière, des demandes d'emprunts importantes ont trouvé le chemin de Caisses Raiffeisen qui ne sont pas assujetties aux arrêtés fédéraux. Dans la plupart des cas, elles étaient accompagnées d'une offre de placement en obligations faite généralement par un dénommé R. Fäsch, courtier en titres, agissant pour le compte de tiers dont l'identité n'est pas dévoilée. Nous prions instamment toutes les Caisses auxquelles de telles affaires seraient soumises de ne pas accepter ces propositions, voire

de couper court à toute discussion. Cet argent est mis à disposition par des déposants qui, dans 3 ou 4 ans, retireront peut-être sans aucun scrupule la totalité de leurs fonds pour les placer ailleurs.

A ce moment-là, la Caisse Raiffeisen ne pourra guère dénoncer au remboursement le prêt ou le crédit accordé. Il est même à craindre que durant la durée du placement déjà, ces titres soient mis en circulation, ce qui ne serait ni dans l'intérêt des Caisses affiliées ni dans celui du mouvement tout entier. Finalement, ces affaires vont à l'encontre des principes et du but fixés par nos autorités. On les laissera donc résolument de côté.

A l'avenir encore, la Caisse de crédit mutuel restera le centre collecteur de l'épargne populaire de sa circonscription coopérative qu'elle aura l'ambition de réinvestir dans le circuit économique local.

Dir. A.E. (traduction)

Communiqué de l'Association suisse des banquiers

Angleterre : retrait et réimpression des billets de banque de 5 livres

La Banque nationale suisse nous fait savoir que d'après une communication de la Banque d'Angleterre, les billets de banque de 5 livres des séries « C » qui ont été émis pour la première fois le 21 février 1963, seront retirés de la circulation jusqu'au 31 août 1973. Les billets de banque de 5 livres des séries « D » portant l'effigie du Duc de Wellington au verso et qui sont émis depuis 1971 demeurent en circulation.

Jusqu'au 31 août 1973 les billets des anciennes séries « C » gardent cours légal et peuvent donc être utilisés normalement.

Au-delà du 31 août 1973 ces billets cessent d'avoir cours légal, mais peuvent toutefois toujours être échangés auprès du siège central de la Banque d'Angleterre.

La Banque d'Angleterre fait encore savoir que les billets de 5 livres des séries « D » (Wellington) sont dès maintenant totalement imprimés à l'aide d'un procédé offset. Ces coupures seront mises en circulation cette année. Le recto de ces billets ne se différencie pas des coupures actuelles. La seule nouveauté est une lettre « L » imprimée au verso du billet dans le coin inférieur gauche. Les numéros de ces coupures commencent à nouveau par 01A.

Les banques et la conclusion du traité d'entraide judiciaire américano-suisse

(cb) A la fin du mois de mai, un accord américano-suisse d'entraide judiciaire en matière pénale a été signé à Berne. Le but du traité est de régler en détail l'entraide judiciaire lors de la poursuite des délits de droit commun. De semblables conventions d'entraide judiciaire existent déjà entre la Suisse et de nombreux pays européens. Par contre, la Suisse est le premier partenaire avec lequel les Etats-Unis concluent une convention internationale d'entraide judiciaire. Négocié durant près de cinq ans, le traité réalise un compromis entre deux systèmes juridiques complètement différents, le droit anglo-saxon et le droit d'Europe continentale. Outre les habituels délits de droit commun, l'accord avec les Etats-Unis traite également des cas de crime organisé. Ici l'entraide judiciaire accordée par la Suisse sera plus étendue qu'à l'ordinaire.

La Suisse s'est efforcée de ne faire des concessions aux conceptions juridiques américaines que dans la mesure où elles étaient compatibles avec les fondements de notre

droit et nécessaires pour combattre efficacement la criminalité. Le traité peut donc être jugé acceptable pour notre pays, surtout si nos autorités mettent toute la circonspection voulue à son application. Il rencontre également l'approbation des banques pour qui la protection de la collectivité et de chaque citoyen contre la délinquance est un des fondements de notre régime étatique et économique.

Contrairement à une erreur largement répandue, l'accord d'entraide judiciaire ne change rien à l'institution suisse du secret bancaire. L'obligation du banquier de fournir des renseignements est incontestée en procédure pénale suisse. Cette règle s'applique aux traités d'entraide judiciaire ou d'extradition conclus avec de nombreux pays, lorsqu'il s'agit de combattre la criminalité sur le plan international. Le secret des opérations bancaires légitimes sera en revanche garanti, comme auparavant, et nullement affecté par le traité d'entraide judiciaire avec les Etats-Unis.

Les banques et les dépassements des limites de crédit

La Banque nationale suisse exige actuellement des banques qui ont dépassé le taux d'accroissement des crédits autorisés par la loi le versement d'un tiers du montant du dépassement sur un compte bloqué auprès de la Banque nationale. Le jour critère pour le calcul du dépassement est fixé au 30 avril 1973. Les banques constatent que ces dépassements ne sont pas le fait d'une violation de l'arrêté fédéral de décembre 1972 mais sont causés par sa mise en vigueur avec effet rétroactif.

Le taux d'augmentation des crédits de 6 % n'a été connu qu'en janvier 1973 mais a été mis en vigueur avec effet rétroactif au jour critère du 31 juillet 1972. C'est à cette date que la limitation volontaire des crédits a pris fin. Jusqu'à la publication de l'arrêté fédéral urgent en décembre, il n'existait donc pour les banques aucune obligation de se tenir à un taux fixe d'accroissement des crédits. Pour le deuxième semestre 1972, période de haute conjoncture, les banques ont donc promis des crédits à leurs clients; les promesses de crédit augmentèrent. En effet, après de longues années de restriction, l'intense besoin de crédits longtemps refoulé dans de nombreux milieux de notre économie s'est transformé, lorsque la fin des limitations était en vue, en une importante demande de crédits.

Lorsqu'elles ont eu connaissance en janvier du taux d'augmentation des crédits, les banques n'ont pas pu suspendre brusquement leur activité dans le domaine du crédit. Les conséquences en auraient été des investisse-

ments ruinés et des constructions non terminées et cela aurait provoqué du gaspillage avec du capital productif. Les banques se sont donc efforcées de trouver une solution économiquement raisonnable et de résorber au maximum le dépassement jusqu'au jour critère du 31 juillet 1973. Un premier succès a déjà été atteint. En effet, le dépassement de crédit qui s'était élevé à environ 2 milliards de francs jusqu'en mars s'était déjà replié à 1,5 milliard à la fin du mois d'avril.

Les banques auraient su gré à la Banque nationale de tenir compte de ces circonstances et de ne prendre aucune sanction intermédiaire. Dans les affaires de crédit, qui sont toujours des affaires à long terme, un délai d'examen d'une année aurait été indiqué. Jusqu'au jour critère légal du 31 juillet 1973, les banques entreprendront toutefois tout ce qui est nécessaire pour résorber le dépassement de crédit. Dans l'optique d'autres mesures de politique monétaire, les banques attirent encore l'attention sur le risque d'une pression sur le cours du dollar qui pourrait naître étant donnée la pénurie de liquidités et l'insécurité régnant sur les marchés des devises. En outre les difficultés structurelles ne devraient pas être sous-estimées; ce sont en particulier les plus petits établissements ainsi que les banques dans les affaires hypothécaires qui devraient en ressentir dans leurs calculs de rentabilité.

Fin juin 1973

(Presse Informations
Association Suisse des Banquiers)

Le prix de l'or

a connu, au cours des derniers mois, une progression qui ne sera pas égalée avant longtemps, relève la Société de Banque Suisse dans le « Mois économique et financier » de juin dernier.

Dans ce secteur, la situation est toujours instable.

Avant toute transaction définitive, gérants et gérants consulteront nos spécialistes. C'est avec un très vif plaisir qu'ils donneront tous les conseils et renseignements utiles.

Téléphone, Union suisse, interne N° 291.

In memoriam

Un prêtre social s'en va

M. le chanoine Bianchi nous quitte

Le 24 mai, en l'église de Vérenaz (Genève), se célébraient les obsèques du chanoine Marius Bianchi, qui fut successivement vicaire à Saint-François (GE), curé à Avusy, puis pendant vingt ans encore, curé à Vérenaz. C'est là qu'à quatre-vingt-trois ans s'est terminée une longue vocation d'un prêtre



Un ami des humbles, le chanoine Bianchi

tout de dévouement, de sens social, de désir de faire œuvre qui dure, de faire don de sa personne aux humbles et de leur apporter aide et protection dans toute la mesure où le lui permettaient ses nombreuses relations.

Mgr Mamie et Mgr Bullet, évêques du diocèse de Genève, Lausanne et Fribourg, étant tous deux retenus par une importante session, avaient délégué Mgr Bonifazi, vicaire épiscopal, pour présider la cérémonie en leur nom. Mgr Bonifazi était assisté de Mgr de Bazelaire, ancien archevêque de Chambéry (F), de Mgr Perroud, vicaire général du diocèse, de l'abbé Lucien Brandt, archiprêtre à Meinier, de l'abbé Robert Demély,

Communiqué de la Caisse centrale

RAPPEL

Nouvelles taxes postales

Nombreux sont encore les responsables des Caisses affiliées qui ne tiennent pas compte des nouvelles taxes postales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

En effet, nous recevons chaque jour des envois pour lesquels nous devons payer la surtaxe qui, naturellement, doit être portée en compte.

Pour les lettres, jusqu'à 250 g, le nouveau tarif prévoit ce qui suit :

- jusqu'à concurrence du format B 5 (176 × 250 mm) et de 20 mm d'épaisseur : 30 centimes
- dépassant le format B 5 ou dont l'épaisseur excède 20 mm : 60 centimes

Il ne suffit pas de se procurer le nouveau tarif... et de le classer. Dans le doute, consultons-le.

Envois d'argent sous pli exprès

A l'avenir, le transport des plis exprès se fera uniquement par train-poste, avec fourgon postal desservi par un employé.

Nouveau petit coup de frein au prompt acheminement d'une partie du courrier !

Passez à temps vos commandes d'argent à la Caisse centrale. Les plis ordinaires remis à la poste jusqu'à 16 h. 30 arrivent certainement à destination le lendemain matin déjà.

Pour les paiements urgents, nous recommandons de remettre aux bénéficiaires un chèque tiré sur l'Union suisse. Il sera encaissé sans frais par toutes les banques du pays.

Le service de l'Economat délivre des cartes de chèques sur l'Union suisse.

La Caisse centrale

curé de Vézenaz et entouré d'une forte cohorte de prêtres. Dans le chœur avaient pris place le cardinal Journet et Mgr Charrière, tous deux amis de longue date du défunt.

Mgr de Bazelaire, dans une homélie de belle envolée, retraça avec cœur et éloquence la carrière du défunt pour la donner en exemple aux générations plus jeunes afin qu'elles s'en inspirent.

Cordialité, amour de l'Eglise, sens profond de l'obéissance, représentaient quelques-unes des qualités maîtresses du chanoine Bianchi.

Mgr Bianchi a œuvré pour un renouveau rural, mettant dans ses préoccupations et les salariés et les travailleurs de la terre dans cette région (Avusy) ingrate de la Champagne (dite pouilleuse) ce qui veut dire peu favorisée par le sort. Cette situation ne pouvait le laisser indifférent, lui, un homme de cœur, un homme d'action, destiné à secourir ses frères. De là l'idée de les doter d'une institution de crédit agricole pour les soustraire aux griffes des profiteurs et usuriers de tous genres ! Et la première Caisse de crédit mutuel (Raiffeisen) du canton de Genève était née, en 1925, à Avusy.

Heureuse coïncidence : dans le même temps, les Travailleurs de la terre de Genève créèrent un mouvement professionnel ayant pour but la défense économique et sociale du milieu rural et ils eurent le bonheur d'avoir le jeune abbé Bianchi, plein d'allant, de courage et d'enthousiasme se faire leur guide, leur conseiller et leur ami dévoué.

Le soussigné, alors jeune secrétaire agricole, n'oubliera jamais qu'un soir de décembre, dans une époque troublée à Genève, après les événements du 9 novembre 1932, ayant fait près de 10 morts, il fut l'obligé de M. le curé Bianchi, d'Avusy, pour le conduire à Hermance, pour sa prise de contact avec les milieux agricoles du lieu pour y renforcer l'idée de l'organisation professionnelle et y jeter les premiers jalons d'une nouvelle Caisse de crédit mutuel (Raiffeisen).

Chaque fois que les conditions de réalisation d'une nouvelle Caisse de crédit mutuel étaient remplies, le cœur de M. l'abbé Bianchi se gonflait d'une immense joie que c'en était une véritable récompense.

M. le chanoine Bianchi ne se payait pas de mots. Ce qu'il voulait avant tout, c'est que des institutions marquent de leur efficacité la volonté de progresser et il sut convaincre une élite paysanne genevoise de passer de la parole aux actes.

M. le chanoine Bianchi connut un plaisir immense, celui de vivre le spectacle de « *La Terre qui chante* » qui magnifiait la terre, la campagne, les mœurs rurales, l'amour du paysan pour sa petite patrie, réalisé à la salle de la Réformation, à Genève, en 1935-1936.

L. Ch.

Pensée

Si vous voulez que l'on garde votre secret, le plus sûr est de le garder vous-même.

Sénèque

Du 8 au 23 septembre à Lausanne :

Un 54^e Comptoir Suisse ouvert au monde et à la coopération technique !

Pour la 54^e fois, le Comptoir Suisse, Foire nationale d'automne de Lausanne, ouvrira ses portes du 8 au 23 septembre prochain au Palais de Beaulieu. Plus dynamique que jamais, créant d'un coup une chaleureuse atmosphère de fête, il rassemblera à nouveau près de 2500 exposants suisses autorisés à présenter à côté des produits d'origine helvétique, une sélection d'articles étrangers choisis en raison de leur intérêt.

A son programme englobant l'industrie légère, l'agriculture, l'artisanat et le commerce, tout d'abord, dans les halles nord, une rénovation spectaculaire : une nouvelle Cour d'honneur de l'agriculture, réalisée sous le patronage du Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et de la Régie fédérale des alcools : surface accrue, prolongée encore sur les côtés par un pittoresque marché couvert, nouvelle structure et implantation des trois secteurs principaux développant le thème de la vie dans un environnement sain et par une nourriture saine. Au pavillon 17 et aux terrasses de plein-air, un nouveau et passionnant secteur intitulé « Matériel pour la commune » permettra aux responsables de l'équipement communal de comparer ce que l'évolution des techniques et méthodes de travail offre de plus moderne pour suivre le progrès tout en ménageant les deniers publics. Aux halles sud, le Salon, partiellement internationalisé,

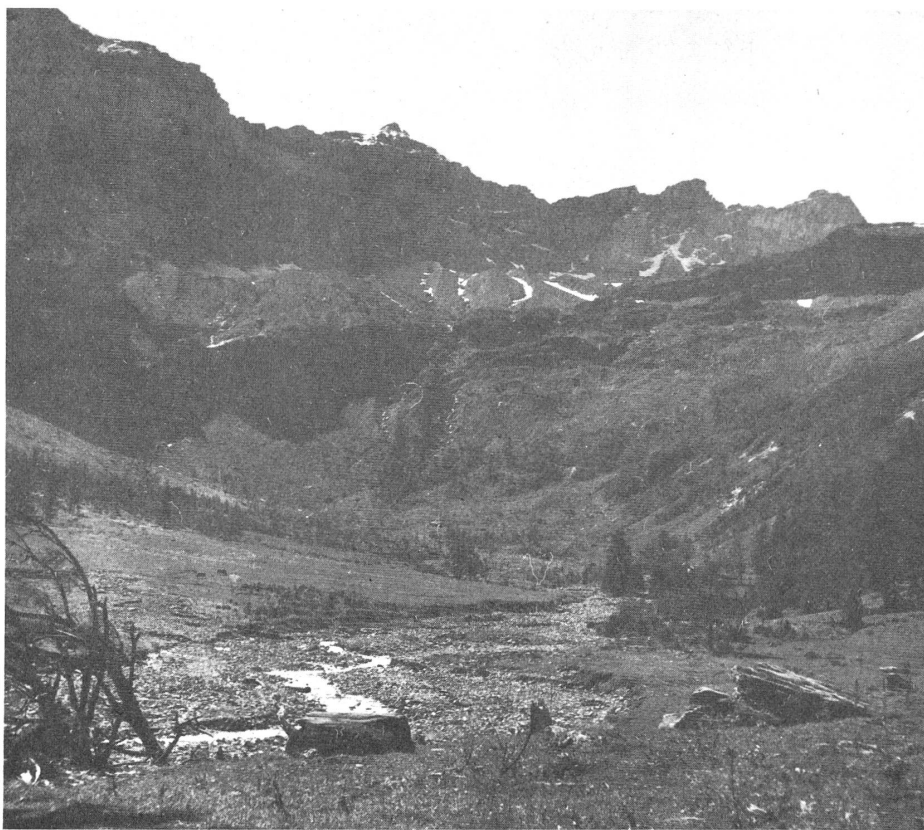
des arts ménagers et le grand secteur des installations de chauffage. Au corps central, l'industrie légère, les arts et métiers, le traditionnel et beau Salon de l'horlogerie. Aux halles rurales, les marchés-concours dont la nécessité et l'actualité apparaissent plus impérieuses que jamais.

Trois pays étrangers, hôtes d'honneur, occuperont les pavillons de l'Entrée principale, de la Grande-Avenue et du Corps central : le Portugal et les grandes marques de ses marchés à l'exportation ; la Bulgarie, témoignant d'un intéressant essor industriel au cours de ces dernières années ; la Tunisie, présentant ses activités traditionnelles et modernes, sa gastronomie, et, en la Salle des congrès, son exposition de mosaïques antiques et trésors d'art d'une inestimable beauté.

Enfin, large ouverture sur le monde, dans les jardins, l'impressionnante participation du Délégué fédéral à la coopération technique : une sphère symbolisant la terre, visitable à l'intérieur orné de panneaux suggestifs illustrant et commentant l'œuvre d'assistance et de coopération techniques assumée par notre pays aux quatre coins du globe.

Le 54^e Comptoir Suisse : une manifestation nationale au service de notre économie ; une manifestation de prestige au service de ses hôtes d'honneur, partenaires commerciaux de notre pays.

SP



Vallon de Nant et Dents de Morcles

(Photo P. Favre, Lausanne)

Que se passe-t-il?

Petite revue de la presse

Ça y est :

nous aurons une initiative populaire en faveur de l'harmonisation fiscale et l'imposition de la richesse

Ainsi en a décidé, en juin dernier, le Congrès extraordinaire d'un grand parti helvétique qui souffle du social à pleins trombones chaque jour que le Bon Dieu fait.

Pour ne pas effrayer les classes moyennes — deux semaines au bord de la mer, une de vacances blanches, voiture etc. — certainement fort honorablement représentées au sein de ce groupement politique aussi, on a laissé entendre que le nouvel impôt ne frapperait que les revenus supérieurs à 100 000 francs. Il y avait dans l'auditoire, il est vrai, deux conseillers fédéraux qui, comme le dit si bien l'envoyé spécial d'un quotidien romand, « assistaient en silence à ce congrès remuant et devaient se dire dans leur for intérieur que cette initiative se heurterait fatalement au contre-projet officiel de réforme du Conseil fédéral, pour autant que cette initiative soit réellement lancée ».

Ne nous réjouissons cependant pas trop tôt des si et des mais qui furent les scories des débats assez confus d'une assemblée visiblement sous la pression d'une aile marchante rendue quelque peu soucieuse par un projet analogue qui mijoterait dans la marmite d'un autre parti. En politique aussi, la libre concurrence est un puissant stimulant.

Cette limite de 100 000 francs n'est probablement pas définitive. Les échos qui nous parviennent d'un canton du nord du pays qui a déjà voté — et applique donc — une telle loi sont significatifs : en dépit de quelques désertions, les contribuables concernés — en l'occurrence ceux qui gagnent plus de 80 000 francs — s'efforcent de « faire contre mauvaise fortune bon cœur » et se laissent gentiment tondre. Nous ne voyons pas pour quelles raisons une initiative fédérale ferait preuve de plus de générosité. La fixation de la limite à 80 000 francs élargirait sensiblement le cercle des personnes assujetties. Pourquoi se gêner...

Et comme un tel projet devra, avant d'être mûr, doubler plusieurs caps (commissions d'étude, sous-commissions, commissions d'experts, procédure de consultation etc.) il est bien à craindre que le montant-limite de 80 000 francs paraisse encore trop élevé à nombre de nos législateurs en herbe.

Pensée

Il y a une fausse modestie qui est vanité, une fausse grandeur qui est petitesse, une fausse vertu qui est hypocrisie, une fausse sagesse qui est prudence.

La Bruyère

Nous on veut bien...

Ce qui nous semble déplaisant dans les débats de ce genre, c'est le sentiment d'assister à un règlement de compte ou à l'exécution d'une danse du scalp. Evidemment, nous le savons comme tous les Jean-Louis et les Marie-Claire de ce pays qui lisent les illustrés en vogue (faut se former !) : il y a en ce bas monde des gens qui amassent de l'argent sans vergogne et sans grands efforts parfois, par des voies singulières, qui ne sont pas forcément rectilignes. Mais, de là à jeter dans le même panier de crabes tous les chefs de service et les dirigeants d'entreprise qui, au prix d'une formation poussée, d'un travail acharné, d'heures supplémentaires sans nombre, de sacrifices personnels et familiaux que le commun des mortels ignore même souvent, assurent la bonne marche d'un établissement il y a un pas que l'on ne devrait pas franchir trop aisément. Le magistrat ou le fonctionnaire qui touche aujourd'hui 80 gros billets ne saurait être comparé à l'étoile de cinéma qui en « soulève » trois fois plus, simplement en laissant tomber ce qui lui reste de mini au moment psychologique ou à certains nababs qui règnent par la terreur sur des tribus de serfs.

Autre motif qui incite à la prudence : en matière fiscale un barème arrêté une fois pour toutes est pour ainsi dire immuable. On en trouve l'expression dans cette progression à froid dont se plaignent aujourd'hui de nombreux salariés qui gagnent deux fois plus qu'il y a vingt ans, mais trouvent dans leur sachet de paie des francs étioles de près de 60 %. Au rythme de l'inflation, 60 ou 80 000 francs seront peut-être dans dix ou quinze ans déjà le salaire de l'honnête employé moyen qui accomplit paisiblement ses quarante-quatre

ou quarante heures de travail, libre de tout souci concernant l'écoulement des produits qu'il fabrique ou la bonne marche de l'entreprise qui le fait vivre. Ce jour-là, il trouvera amère la pilule qu'actuellement « on » aimerait servir à d'autres...

Impôt sur la richesse : oui ou non, on peut en discuter. Mais, il serait regrettable que « le sens social (pour déformer un mot célèbre de feu Winston Churchill) de ses adeptes ne soit que la philosophie de l'envie ».

Et ne nous faisons aucune illusion : pour rétablir l'équilibre des budgets fédéraux, cantonaux et communaux, pour juguler l'inflation, il faudra bien plus et bien mieux qu'un prélèvement supplémentaire sur quelques gros revenus. Dans une de ses excellentes « Chroniques » M. Pierre Béguin, ancien rédacteur en chef de la « Gazette de Lausanne » dit notamment :

« Une politique fiscale heureuse ne consiste pas à lancer des expéditions punitives contre certaines catégories de contribuables. Elle ne peut se justifier que si elle répartit les charges selon les possibilités de chacun. Si l'on ne prend pas la précaution de veiller à cette harmonie, le souverain finira par céder en obéissant à des motivations sentimentales sinon viscérales. Et cela, c'est une grande nouveauté dans notre politique. Nous étions fiers de la sagesse et du bon sens de nos concitoyens. On l'a assez dit et écrit. Mais nous avons eu ces dernières années une explosion de xénophobie dont le pays n'est pas encore guéri, loin de là. Nous avons eu ces derniers mois une explosion de haines religieuses qui n'étaient certes pas le fait de gens aimant leur prochain. Et l'on veut maintenant — au lieu de demander aux mieux nantis leur large part aux dépenses communes, ce qui est juste et nécessaire — lancer une majorité populaire contre un groupe digne d'on ne sait trop quel châtimement. Décidément, nous ne sommes pas en progrès. »

Tout cela, à notre avis, est très bien dit.

-pp-

La petite histoire en images des bureaux et des bâtiments de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

La première Caisse Raiffeisen suisse ouvrit ses portes le 1^{er} janvier 1900, à Bichelsee dans le canton de Thurgovie. Le curé Traber, qui devait par la suite confirmer ses brillantes qualités de pionnier suisse de notre idéal coopératif, fut élu président du comité de direction.

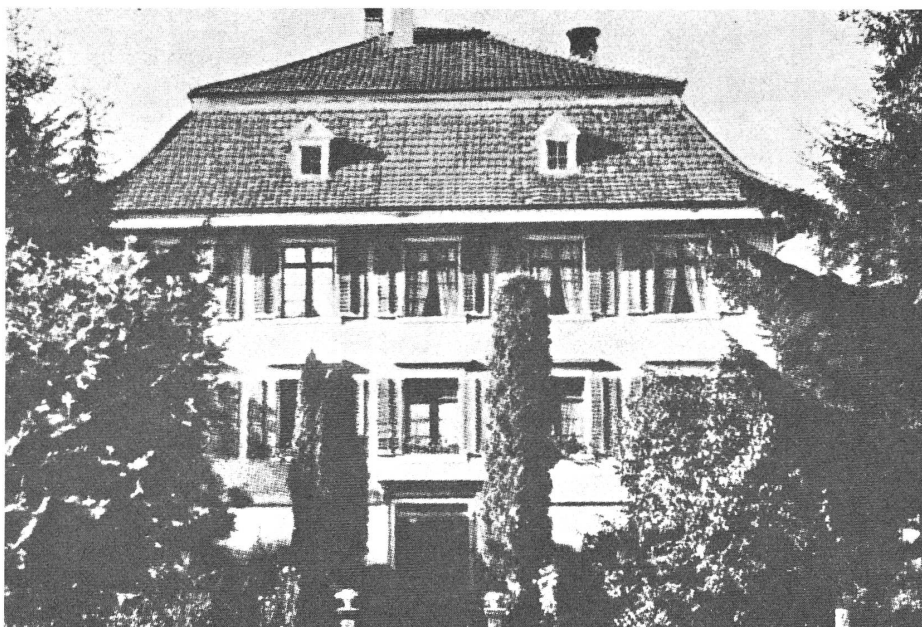
Le 12 juin 1902 déjà, « les représentants des 21 Caisses qui existaient alors se réunirent en assemblée à Lucerne afin d'examiner un projet de statuts relatifs à la fondation d'une Union centrale suisse », lit-on dans une vieille chronique. Le remuant curé Jean-Evangéliste Traber fit tout naturellement partie du groupe qui prit l'initiative de cette démarche. Les statuts, rédigés en collabo-

ration avec l'avocat Georges Beck, de Sem-pach, furent adoptés... et la décision suivante prise : « Une assemblée constituante sera convoquée au plus tard en automne pour fonder définitivement l'Union centrale ».

Comme on le voit, nos ancêtres, eux aussi, étaient réfléchis, prudents.

Cette assemblée constituante eut lieu le 25 septembre à Zurich.

Le procès-verbal de la réunion mentionne notamment ce qui suit : « Désignation du siège social et de la forme juridique de la Caisse centrale. L'offre faite par le révérend curé Traber de gérer lui-même, du moins à ses débuts, et pour simplifier les choses, la



Caisse centrale à Bichelsee, est acceptée avec reconnaissance. »

Bichelsee devint ainsi le siège et le domicile juridique de l'Union suisse.

La cure de Bichelsee fut le premier Foyer Raiffeisen suisse (première photo).

En 1903, première année de son activité au bureau central de Bichelsee, le « directeur » Traber expédia 674 lettres, 238 accusés de réception de versements. Il adressa aux Caisses 256 mandats accompagnés d'une lettre d'expédition et d'un bordereau.

Cela sans machine à écrire, à calculer ou à affranchir ; le tout fait et soigné à « l'huile de coude » en marge de la pastoration.

Petite statistique de 1903 :

25 Caisses. 1740 sociétaires. Bilan : 1,7 million de francs. Mouvement général 6 millions de francs.

En 1912, le développement des affaires exigea l'engagement d'un professionnel. On sait que M. Joseph Stadelmann fut nommé gérant à plein temps. On comptait à cette époque : 159 Caisses et 10 739 coopérateurs. Bilan 25,5 millions, chiffre d'affaires 56,6 millions de francs.

Et en 1912 également les bureaux furent transférés à Saint-Gall, à la Langgasse 66, propriété personnelle de M. Stadelmann. Le siège officiel et le domicile furent toutefois maintenus à Bichelsee jusqu'en 1935.

En se serrant un peu, on parvint à loger plus ou moins convenablement les bureaux de l'Union jusqu'en 1918. Un témoin de ces temps héroïques nous confirmait que l'on cachetait les plis... à la cuisine, qui servait en quelque sorte d'expédition. Mais, ajoutait-il, un magnifique esprit de corps permettait néanmoins de voir la vie en rose. En 1918, il fallut se rendre à l'évidence : les locaux disponibles étaient insuffisants. On loua à la Poststrasse N° 14 un appartement. Nous n'avons malheureusement pas de photo de cet immeuble.

En 1920, M. Joseph Stadelmann parvint à acquérir pour le compte de l'Union suisse la moitié du bâtiment ci-contre sis à l'Oberer Graben 4/6.

Ajoutons pour la petite histoire que cet immeuble fut cédé par un banquier saint-gallois du nom de Brettauer, quelques lustres plus tôt maître d'apprentissage d'un jeune... Joseph Stadelmann, dont il garda sans doute un excellent souvenir.

Statistique de 1920

271 Caisses et 21 593 coopérateurs. Bilan : 100 millions, mouvement général 279 millions de francs.



Langgasse 66, Saint-Gall



Oberer Graben 4/6

On croyait avoir trouvé une solution sinon définitive du moins suffisante pour « notre temps », pour reprendre l'expression d'un certain « Monsieur Parapluie » rentrant de Munich en 1938, sauf erreur. On s'installa sans luxe, dans le relatif confort bancaire de l'époque. Toutefois, en 1940 déjà, il fallut chercher de nouveaux locaux, le bâtiment de l'Oberer Graben, dont la seconde moitié avait été achetée entre-temps n'étant plus en mesure d'abriter tous les collaborateurs, dont le nombre augmentait régulièrement. Et c'est ainsi que dans les années 60 et 70 nous fûmes logés aussi dans 4 autres immeubles de la Poststrasse.

La recherche d'une place à bâtir bien située n'est pas une sinécure dans une ville. Il fallut faire preuve de beaucoup de patience, de ténacité. Le bon sens imposait une certaine retenue dans les améliorations des vieux bâtiments et l'aménagement des bureaux. Sans blesser personne — au contraire, cela est une preuve de la modestie « raiffeiseniste » ! — nous pouvons bien dire que le « Foyer Raiffeisen » de l'Oberer Graben, n'avait plus, ces dernières années, une bien brillante mine. Quant à certains bureaux... les visiteurs occasionnels purent se rendre compte de visu de l'impérieuse nécessité de couder dans du neuf.

Ainsi, de fil en aiguille, nous arrivâmes au

21 mai 1973,

date de la réouverture des guichets dans le nouveau bâtiment de la Vadianstrasse 17. La Raiffeisen-Bank 1973 a fort belle allure :

*Extrait du tableau statistique
au 31 décembre 1972 :*

1152 Caisses affiliées, 168 300 sociétaires.
Bilan : 6,1 milliards, mouvement général
18,7 milliards de francs.

Ce bâtiment moderne, sans aucun luxe superflu, est prévu pour un état-major de 200 personnes. On peut donc espérer qu'il permettra d'assurer le bon fonctionnement des nombreux rouages de la Centrale pour les prochaines décennies au moins.

Voici encore quelques photos reçues à l'occasion de la conférence de presse du 7 mai dernier, à laquelle les rédactions des journaux saint-gallois prépondérants se firent représenter.

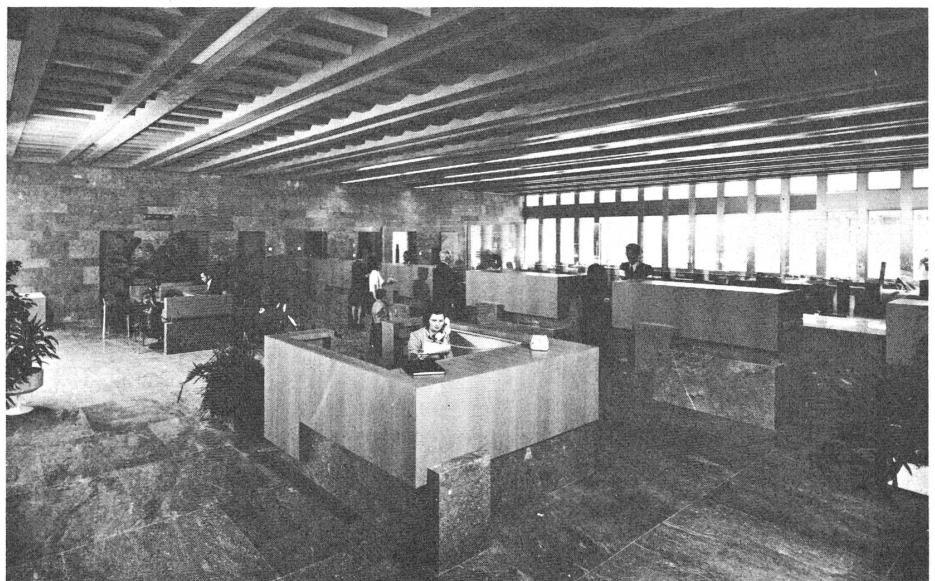
L'inauguration officielle en présence des autorités, des organes centraux, de la presse et d'autres invités aura lieu le 24 août prochain. Le 25 sera la grande journée des « portes ouvertes ».

Nous aurons certainement l'occasion de présenter ultérieurement à nos lecteurs un compte rendu de la manifestation officielle proprement dite.

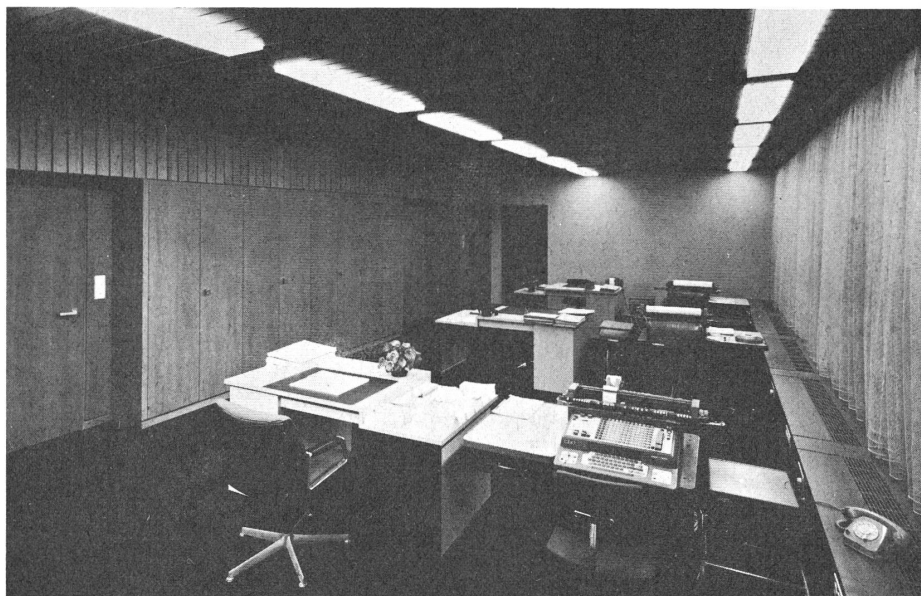
-pp-



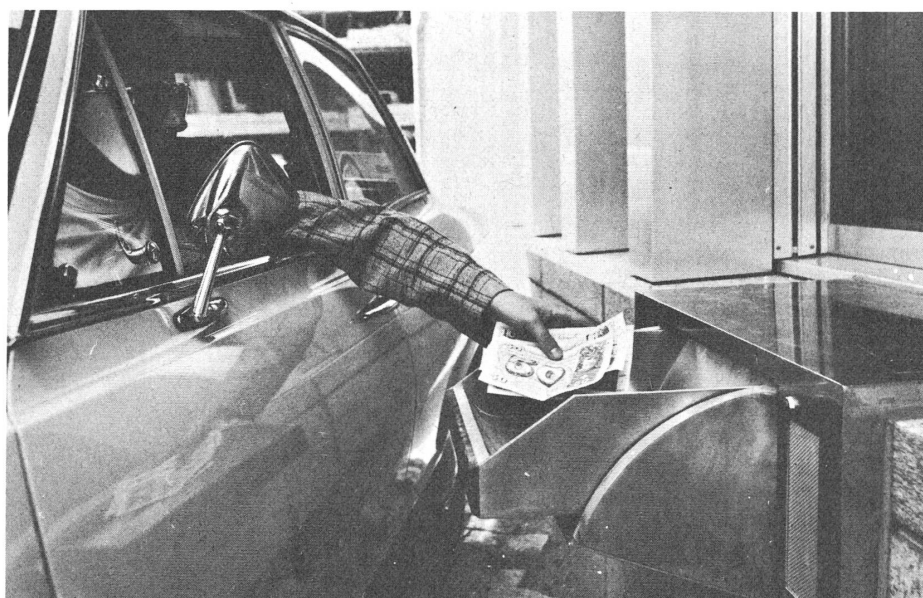
Vadianstrasse 17, Saint-Gall, la RAIFFEISENBANK 1973



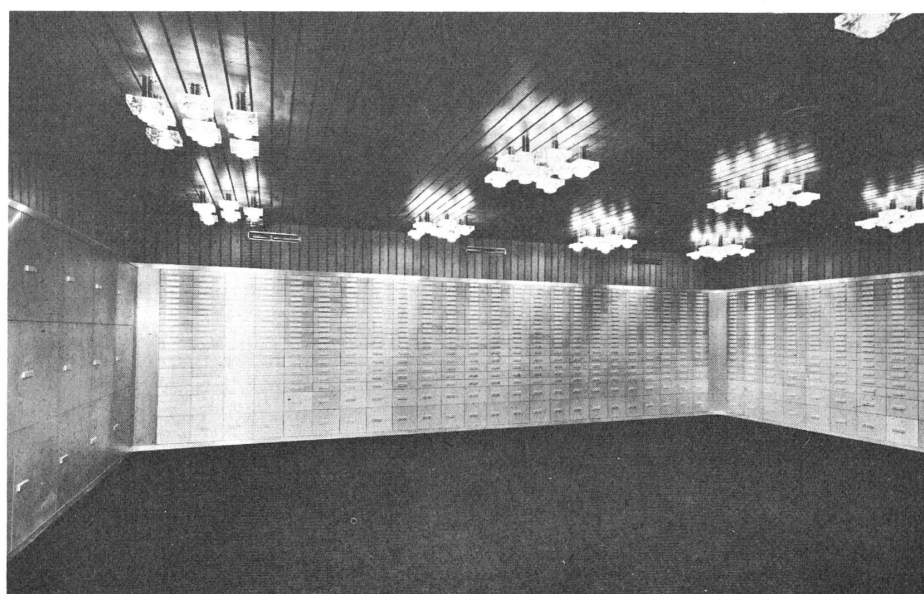
Le hall des guichets



*Une partie des bureaux
de la Comptabilité*



*Le premier guichet
pour voitures
en ville de Saint-Gall*



*Plus de 1400 safes,
qui permettront
d'enfourer
de bien jolis secrets...*



L'ordinateur, monstre sacré des temps modernes



Les assises annuelles de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel

C'est à Oulens-sous-Echallens que se sont réunis, samedi 5 mai, les représentants des 82 Caisses Raiffeisen que compte la Fédération vaudoise. La liste des présences indique la participation de 289 délégués mandatés officiellement et venus de toutes les régions du canton.

L'ordre du jour étant accepté sans modification, l'assemblée se déroule dans le cadre statuaire habituel, sous la présidence de M. Alfred Burdet, député de Mathod. Il se plaît à saluer les invités, en particulier M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, M. Robert Dory, préfet du district d'Echallens et président de la Caisse de crédit mutuel de Bioley-Orjulaz, ainsi que MM. les représentants de la Municipalité. Des vœux particuliers sont également adressés à MM. Philippe Gagnebin, pasteur, Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse, Armand Cudré et Georges Vuilleumier, réviseurs, Robert Sauty, de la Chambre vaudoise d'agriculture, Albert Cavin, Alfred Monnet, anciens membres du comité fédératif.

Parlant au nom de la Municipalité, M. Vincent Clavel, syndic d'Oulens, apporte le salut et les vœux de la population tout en-

tière. L'auditoire écoute avec attention le bref historique de la commune. Oulens, bourgade essentiellement rurale, compte aujourd'hui 270 habitants. Le nombre des exploitations agricoles y est cependant en baisse. L'orateur déclare être flatté d'accueillir en son village le congrès annuel des Raiffeisenistes vaudois et souhaite plein succès à la manifestation du jour.

C'est ensuite M. Philippe Gagnebin, pasteur, qui remercie les organisateurs d'avoir bien voulu associer la paroisse à leur manifestation. L'argent, dit-il, est à la fois symbole de pureté et source de tous les maux. Il convient de savoir l'utiliser à bon escient, comme le font les Caisses de crédit mutuel.

Pour compléter le bureau de l'assemblée, le président procède à la nomination de six scrutateurs en la personne de MM. Diserens, Colley, Favre, Guex, Poget et Viret.

M. Marcel Pache, secrétaire-caissier de la Fédération donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 1972 à Vernand. Les applaudissements qu'il recueille témoignent de la compétence avec laquelle il s'acquitte de sa tâche. Le texte est accepté en première lecture à l'unanimité, avec félicitations à son auteur.

Après avoir présenté brièvement l'activité déployée par le comité fédératif durant l'exercice écoulé et rendu hommage aux coopératives qui fêtèrent durant cette période un anniversaire particulier de leur existence, M. Alfred Burdet, président, commente les résultats financiers obtenus par les institutions Raiffeisen vaudoises. La somme des bilans enregistre la réjouissante progression de 24,6 millions de francs, soit de 12,31 %, pour atteindre 224,4 millions de francs. Le chiffre d'affaires, élargi de 72,6 millions de francs, s'établit à 640,2 millions de francs. En 1972, les fonds déposés auprès des Caisses Raiffeisen vaudoises ont affiché un accroissement de plus de 20 millions de francs. Cet essor démontre toute la confiance dont jouissent ces instituts bancaires à caractère exclusivement local. Augmentées du montant intégral du bénéfice net de l'exercice - fr. 543 212.05 - les réserves figurent au bilan pour un montant de fr. 9 592 513.38. Et le président de conclure en remerciant chaleureusement dirigeants et gérants qui ont contribué à l'obtention de ces résultats financiers.

Sur proposition de M. William Cornu, qui rapporte au nom des Caisses vérificatrices de Corsier-sur-Vevey et de La Tour-de-Peilz, l'assemblée accepte les comptes sans discussion, avec remerciements et félicitations au trésorier cantonal et se prononce en faveur du maintien du montant de la cotisation à la charge des sections affiliées.

Dans son exposé, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office de révision de l'Union suisse, adresse d'abord un témoignage de gratitude à tous les coopérateurs qui ont œuvré avec succès durant l'exercice écoulé. L'orateur se penche ensuite sur le problème délicat du placement des capitaux excédentaires. L'analyse du compte d'exploitation général révèle en effet clairement que les recettes

provenant des intérêts actifs ne sont pas suffisantes et que des capitaux par trop importants sont laissés sans emploi précis sur le compte courant ordinaire à Saint-Gall. Les Caisses qui entendent obtenir un rendement maximum doivent travailler avec un minimum de disponibilités et réinvestir complètement les fonds confiés, si possible dans la circonscription coopérative, sinon en comptes à terme auprès de la Centrale à Saint-Gall, ne laissant ainsi aucune somme sans emploi. M. Séchaud devait déclarer en substance : « Les Caisses Raiffeisen, de par leur affiliation à l'Union suisse, ont la chance exceptionnelle de pouvoir placer à bon rendement leurs capitaux momentanément excédentaires et le privilège encore plus grand de pouvoir lombarder ces placements au jour le jour, c'est-à-dire de requérir de la Centrale une avance temporaire à valoir sur leurs dépôts à terme, donc utilisable au gré de leurs besoins et remboursable en tout temps. » Dans le dernier volet de son exposé, le représentant de la Centrale commente les effets des mesures fédérales prises dans le cadre de la lutte contre le renchérissement et leurs répercussions sur l'activité des Caisses Raiffeisen. A ses yeux, l'inflation, phénomène économique et social, appelle une réponse et une discipline collectives, sinon tout effort en vue de combattre ce fléau restera vain.

Tradition bien agréable que celle qui consiste à remettre un portefeuille dédié aux caissiers et aux membres des comités fêtant 25 ans d'activité au sein des organes de leur coopérative. Cette année, pas moins de 29 lauréats sont venus chercher leur récompense à la tribune officielle sous les applaudissements nourris de leurs collègues.

En voici la liste complète :

<i>Caisse de crédit mutuel</i>	<i>Messieurs</i>	
<i>Bonvillars</i>	Ali	Steiner
	Denis	Duvoisin
	Georges	Duvoisin
	Pierre	Duvoisin
<i>Bottens</i>	Alfred	Nicod
<i>Chapelle s/Moudon</i>	Paul	Pasche
<i>Concise</i>	Albert	Cousin
	Jean	Payot
	Willy	Dürrenmatt
	Ulysse	Debétaz
	Clément	Gaille
	<i>(à titre posthume)</i>	
<i>Cully</i>	Armand	Michoud
<i>Dailens</i>	Georges	Rolaz
<i>Etoy</i>	Roland	Buchet
	Robert	Luthy
<i>Molondin</i>	Maurice	Perdrisat
	Constant	Bachofner

<i>Onnens</i>	André	Dagon
<i>Palézieux-Maracon</i>	Edouard	Pilet
<i>Rances</i>	Maurice	Mayland
<i>Rougemont</i>	Charly	Duperrét
	Aloïs	Bertholet
<i>Sassel</i>	Octave	Cosandey
	Norbert	Savary
	Robert	Savary
<i>Le Sépey</i>	Auguste	Hubert
	Marcel	Oguey
<i>Valeyres s/Rances</i>	Ami	Widmer
<i>Vuarrens</i>	Constant	Courvoisier

Hôte d'honneur de la journée, M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, apporte le salut du gouvernement cantonal. Il s'attache en premier lieu à présenter son nouveau service dont les tâches sont multiples et variées. L'orateur se plaît ensuite à relever l'idéal de solidarité qui anime l'organisation Raiffeisen, idéal dont bénéficient les populations rurales du pays. Il commente ensuite avec compétence les derniers événements monétaires. Le Conseil d'Etat suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la conjoncture. Les mesures prévues par le gouvernement, qui visent à agir directement sur la demande, ne devraient pas tarder à déployer leurs effets. Il n'est pas souhaitable en effet que se maintienne un taux d'inflation trop élevé qui pourrait à long terme décourager l'épargne privée et, par voie de conséquence, provoquer une diminution des investissements. En outre, l'inflation conduit à un gaspillage certain si l'on songe aux phénomènes de fuite devant la monnaie et d'anticipation de la dépréciation du pouvoir d'achat. Les implications politiques et sociales de l'inflation sont également néfastes. Les autorités devaient intervenir pour apporter le correctif nécessaire. Le représentant du gouvernement cantonal conclut en formulant ses vœux les meilleurs pour l'avenir du mouvement Raiffeisen vaudois.

Sur l'invitation de M. A. Vulliamy, président de la Caisse de crédit mutuel d'Oulens, les délégués se rendent au collège pour y déguster l'apéritif offert par la section organisatrice et la commune.

A treize heures, tout le monde se retrouve à la Grande salle où l'on sert le repas appâté de main de maître. Agrémentée par les productions des sociétés locales et animée par un major de table hors du commun, la partie récréative, qui se prolonge dans l'après-midi, laissera sans aucun doute un excellent souvenir à tous les délégués présents.

-Vu-

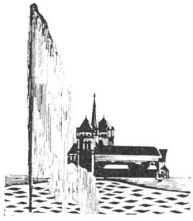
La petite rubrique des objets trouvés

Il a été trouvé dans la Grande salle d'Oulens-sous-Echallens, lors de l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise, le samedi 5 mai dernier, un insigne de membre vétérans des Anciens élèves de Marcellin. Le réclamer à M. Vincent Clavel, secrétaire de direction à Oulens.



Pont de Nant et chemin de la Varraz

(Photo P. Favre, Lausanne)



Les assises annuelles de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel

Poursuivant ses pérégrinations à travers le canton, la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel, d'entente avec les responsables de la section locale, avait convié cette année, à Confignon, les représentants de ses Caisses affiliées. Cette assemblée générale qui se déroula le samedi 19 mai en la Salle communale, sous la présidence de M. Edgar Forestier, de Chancy, vit la participation d'une centaine de délégués mandatés par 34 Caisses sur les 35 que compte cette organisation cantonale d'épargne et de crédit.

En lever de rideau, M. Adolphe Dupont, président de la section organisatrice, salue les invités du jour, soit M. René Delacuisine, chef du Service cantonal de l'agriculture, délégué par le Gouvernement, M. Jean Revaclier, président de la Chambre genevoise d'agriculture, accompagné de son nouveau directeur, M. Raymond Paget, M. Roger Schaub, préposé au Registre du commerce de Genève, MM. Roehrich, représentant les autorités communales de Confignon et Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union Raiffeisen suisse de Saint-Gall.

Après avoir souhaité une cordiale bienvenue à tout un chacun, l'orateur situe « sa » Caisse, laquelle, à l'image de la circonscription qu'elle dessert, a su tirer profit du climat favorable de Confignon où, comme un peu partout, la villa de luxe a tendance à déloger l'ancienne construction typiquement rurale qui faisait le cachet du lieu.

Puis l'assemblée approuve la désignation présidentielle de trois scrutateurs en la personne de MM. Charles Peney, François Chalut et Alexandre Lotterio.

Présentant le rapport du comité, le président Forestier met l'accent sur l'heureuse évolution du bilan global des Caisses genevoises qui affiche la remarquable progression de 15,77 % ou de 15,7 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Du point de vue de l'augmentation des bilans, ce résultat place la Fédération genevoise au cinquième rang parmi les 21 groupements régionaux que comprend le mouvement Raiffeisen suisse. Notant un élargissement de plus de 40 millions, le chiffre d'affaires atteint 381,6 millions de francs. Constatation plus réjouissante encore, les dépôts d'épargne ont crû de 9 millions de francs, contre 5,3 millions un an plus tôt. En valeur relative, l'accroissement est de 15,56 %. Il est donc de 1 % environ supérieur à l'augmentation moyenne de l'ensemble du mouvement (14,8 %). Les prêts hypothécaires, qui

demeurent le chapitre le plus important de l'actif, ont progressé de 5,5 millions de francs pour atteindre 55,7 millions. Alimentées par le bénéfice intégral de fr. 248 750.61, les réserves atteignent 4,17 millions de francs.

M. Graf, de Bernex, donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes du ménage interne de la Fédération que vient de présenter son distingué trésorier M. Desbaillets, de Chouilly. Mis en discussion, la gérance des deniers fédératifs ainsi que le rapport du comité sont acceptés.

La tâche des scrutateurs ne devait pas être, cette fois-ci, de tout repos. En effet, si le mode de perception de la cotisation annuelle à la charge des Caisses n'appelle aucune modification, la proposition du comité d'abandonner l'indemnité allouée jusqu'ici par la Fédération aux Caisses participant au Congrès suisse et d'organiser, en revanche, un repas à l'issue de l'assemblée générale, à la charge de la Caisse cantonale, provoque une discussion assez animée. Contrairement à la suggestion du comité de prévoir dorénavant l'assemblée annuelle le samedi matin et de la clore par un déjeuner en commun et la partie récréative, les délégués se rallient finalement, par 44 voix contre 13, à la recommandation de M. Descombes, caissier de Choulex, d'envisager le repas en question de préférence le vendredi soir, en convoquant l'assemblée administrative dès 16 heures.

Représentant le Conseil d'Etat, M. Delacuisine, chef du Service de l'agriculture, apporte à l'auditoire les vœux du Gouvernement. Faisant allusion au côté bancaire du service qu'il dirige, ceci de par l'octroi des crédits d'investissements dont les autorités fédérales semblent bien décidées à serrer plus à fond les vannes d'arrivée, le porte-parole de l'Exécutif cantonal relève le danger que représenterait pour la paysannerie genevoise l'ablation de ce cordon ombilical entre la mère helvétique et le canton. L'agriculture — dit-il — a besoin plus que jamais des capitaux indispensables à même de financer l'achèvement du programme de rationalisation qu'elle a entrepris ces dernières années. L'avenir de la paysannerie est-il compromis ? Une stabilisation entre les prix de l'extérieur et de l'intérieur devrait remédier à la situation, comme il faudra trouver des solutions à même de réaliser le revenu paritaire du paysan.

Il est de tradition à Genève, comme dans la plupart des Fédérations raiffeisenistes régionales, d'honorer caissiers et dirigeants lo-

caux comptant 25 ans d'activité. A l'appel de leur nom, les « vétérans » viennent toucher le portefeuille-souvenir. Ce sont MM. Jean-Pierre Vallon, Charles Lombard, Louis Girardet et Raymond Brustlein, de Cologny, Marcel Corminbœuf et René Martin, de Lancy, Henri Baumard, de Genthod-Bellevue et Michel Davaud, de Satigny.

Auparavant, l'assemblée avait observé une minute de silence en mémoire de M. Laurent Buffet, caissier de Corsier, décédé le 3 décembre écoulé.

Désigné par l'Office fiduciaire de Saint-Gall, M. Roland Séchaud, sous-directeur, félicite les Caisses genevoises des succès obtenus au cours de ce dernier exercice, puis commente de façon assez substantielle le compte d'exploitation global en analysant les raisons qui sont à l'origine de l'amoindrissement des excédents réalisés en 1972. Ayant distribué les consignes utiles à la gérance des capitaux momentanément sans emploi, le délégué de l'Union suisse exhorte les responsables de ces mutualités d'autofinancement à adapter leur activité de crédit aux impératifs dictés par la situation conjoncturelle et à contribuer dans toute la mesure de leurs moyens à la lutte contre l'inflation, pour la sauvegarde de notre monnaie.

Rapportant au nom de la Chambre genevoise d'agriculture, son président M. Jean Revaclier se félicite de l'activité bénéfique des Caisses Raiffeisen qui concrétisent le véritable trait d'union entre les divers milieux qu'elles représentent et une agriculture dont le maintien et l'essor font fort heureusement l'objet d'une prise de conscience toujours plus manifeste de la part des citoyens. Puis l'orateur s'arrête au projet de loi visant à créer un nouvel impôt à la charge des sociétés coopératives. Bien que ne poursuivant aucun but lucratif, les Caisses Raiffeisen seront-elles touchées par les dispositions à l'étude ? La Chambre d'agriculture se propose d'étudier la question d'entente avec la Fédération. M. Revaclier commente ensuite les divers projets qui seront soumis aux Chambres fédérales en vue de doter la Confédération de pouvoirs constitutionnels élargis devant lui permettre d'intervenir plus efficacement dans le domaine conjoncturel. Dans cet ordre d'idées — devait relever le représentant de la paysannerie genevoise — ne serait-il pas plus opportun que chacun réfère sa propension aux investissements et accorde son rythme de vie à ses fonds propres en s'abstenant de vivre au-dessus de ses moyens ?

Mettant un terme à ces délibérations fort instructives, M. Roehrich, représentant les autorités communales, remercie les congressistes genevois d'avoir honoré Confignon de leur présence et souhaite à chacun d'y passer quelques instants agréables. Ce fut d'ailleurs pleinement le cas. Il est vrai que la copieuse collation qui s'ensuivit contribua pour une bonne part à créer l'ambiance agréable sur laquelle s'acheva cette sympathique et enrichissante manifestation du raiffeisenisme en terre genevoise.

Sd

Nouvelles des Caisses affiliées

Les assemblées jubilaires



Jura Bourrignon

Entourée de tous les représentants des sociétés locales et de plusieurs invités, notre Caisse a fêté dans la joie le 50^e anniversaire de sa fondation samedi 31 mars.

La cérémonie a débuté à 10 heures par une messe d'action de grâces qui fut célébrée par M. l'abbé Georges Jeanbourquin, et rehaussée par les chants de la Sainte-Cécile.

A 11 heures eut lieu l'assemblée générale au restaurant du village, sous la présidence de M. Joseph Koller.

Le procès-verbal, présenté par M. Claude Ackermann de même que les comptes par M. Emile Schaffner, caissier, sont acceptés à l'unanimité après rapport et propositions du Conseil de surveillance par M. Robert Girardin.

Voici quelques chiffres confirmant la bonne marche de notre institution :

	fr.
Bilan	657 547.—
Chiffre d'affaires	999 153.—
Bénéfice	1 646.05
Fonds de réserve	45 334.—

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, un petit souvenir fut remis à chaque membre. Puis l'apéritif fut servi à tous les sociétaires, de même qu'aux épouses des membres qui avaient été cordialement invitées à la manifestation.

Au cours du dîner, très bien préparé par la famille Girardin et dans une salle ornée pour la circonstance, eut lieu la manifestation du jubilé.

Après avoir salué ses invités et plus spécialement M. Paul Puippe, délégué de l'Union de Saint-Gall, MM. Albert Ackermann et Louis Citherlet de la Fédération jurassienne, M. Joseph Koller, président du comité de direction et membre fondateur, dans un rapport très précis et complet, retraça la vie de la Caisse durant ces cinquante ans.

M. Claude Ackermann donna connaissance du procès-verbal de la fondation.

M. Marcel Koller, vice-président, rendit un vibrant hommage aux membres fondateurs, en citant les noms des premiers adhérents. Il adressa les plus vives félicitations et remerciements aux survivants en leur remettant un cadeau bien mérité, soit à M. Joseph Koller, M. Paul Domon et à M. Paul Frund, ancien caissier. Un petit cadeau fut aussi remis à M. Alfred Domon qui a fonctionné de nombreuses années comme secrétaire.

M. Paul Puippe, secrétaire et rédacteur en chef du « Messenger Raiffeisen », apporta le salut de l'Union suisse de Saint-Gall.

M. Albert Ackermann et M. Louis Citherlet ont apporté les vœux et félicitations de la Fédération jurassienne.

M. Marcel Koller, maire, et M. le curé Georges Jeanbourquin, s'exprimèrent au nom de la commune et de la paroisse. MM. Hubert Ackermann, instituteur, et Benoît Koller, au nom de la jeunesse du village, félicitent les aînés pour le travail magnifique accompli en les assurant de continuer l'œuvre si bien commencée.

MM. Joseph Chèvre et Marc Odiet apportèrent les félicitations de la caisse voisine de Pleigne. Au nom des membres présents, M. Joseph Schaffner, adjoint au maire, et M. Léon Rais, adressèrent un sincère merci aux organes dirigeants pour leur fidélité et leur dévouement. M. André Ackermann

égaya les participants avec une chanson aux couplets adaptés pour la circonstance.

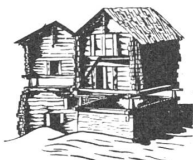
Pour terminer, M. Emile Schaffner, caissier, lança un appel aux jeunes en les invitant à adhérer à la Caisse Raiffeisen du village. Elle est à leur disposition et il adressa un merci sincère à tous ceux qui ont contribué au succès de cette magnifique journée.

Tous ces discours, entrecoupés par des chants d'ensemble, de la musique, les chœurs à quatre voix d'hommes de la Sainte-Cécile, sous l'experte direction de l'abbé G. Jeanbourquin, furent vivement applaudis.

Il serait difficile de relever tous les effets bénéfiques d'une Caisse Raiffeisen dans un village. Elle a su créer un esprit communautaire dans la population et elle est certainement à l'origine de nombreuses autres sociétés coopératives, machines agricoles en commun, congélateur public, remaniement parcellaire, etc.

Bravo aux courageux Raiffeisenistes qui ont lancé le train en 1923. Bravo et félicitations aux contrôleurs et voyageurs de ce train en 1973 et bonne route pour le centenaire.

R. Ackermann



Valais Bagnes

Plus de 500 personnes se trouvaient le dimanche 29 avril dans la cantine couverte de la Place de la Gare à Châble pour célébrer le cinquantenaire de la Caisse Raiffeisen de Bagnes, troisième en importance du canton, après Monthey et Lens.

Dès 9 heures, de nombreux Raiffeisenistes assistent à la messe concélébrée par MM. les chanoines Rouiller, curé de Verbier, et Borgeat, chapelain de Bagnes; sermon du chanoine Rouiller, membre du conseil de surveillance de l'institution.

Peu après 10 heures, le président du comité de direction, M. Pierre Deslarzes, déclare ouverte la 50^e assemblée ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Bagnes, laquelle compte 645 sociétaires.

Depuis l'an passé, 36 admissions, 7 départs ont été enregistrés. L'assemblée se recueille au souvenir des derniers membres décédés, dont M. Alfred Fellay, fondateur.

Il ressort du rapport du président que malgré la déplorable dévaluation de l'argent, les dépôts en épargne demeurent importants à la « Raiffeisen », que celle-ci a consenti des avances de fonds pour la majeure partie des 52 maisons familiales construites ou transformées à Bagnes en 1972, laissant à d'autres le soin — et le risque — de financer les quelque 200 résidences secondaires, appartements et chalets de Verbier durant cette même année, c'est-à-dire avant les restrictions de crédit et les arrêtés contre la surchauffe.

La voix du caissier est toujours particulièrement écoutée. Le gérant est un peu la pierre d'angle de ce genre d'institution, celui de Bagnes, plus qu'aucun autre. En fonction dès 1956, Angelin Besse a succédé à son homonyme de père qui porta la « Raiffeisen » sur les fonts baptismaux en 1923 et en assumait la gestion financière durant trente-trois ans.

Ne nous aventurons point trop dans les chiffres. Chaque membre a reçu les comptes en même temps que la convocation et... un joli porte-monnaie souvenir. Le mouvement d'argent a fait un bond en avant comme dans toutes les banques. Progression du bilan : 2 millions 700 000 francs environ. Le compte épargne dépasse les 10 millions. Bénéfice net : 66 366 francs versés à la réserve qui atteint 528 744 francs. Roulement : 48 371 900 francs.

M. A. Besse confirme le refus de prêter pour les constructions qui ne correspondraient pas à un besoin économique réel, telles les résidences secondaires, le refus aussi de prêter sans garantie valable. Au surplus, le principe raiffeiseniste « l'argent du village au village » n'est point, dit-il, un slogan publicitaire. Et encore : l'inflation, si elle s'aggrave, détruira la confiance en nos autorités, en nos institutions. Il faut donc appuyer les efforts faits pour la juguler.

Le caissier termine en se réjouissant de la mission dévolue au mouvement raiffeiseniste au sein de nos communautés.

M. Marc Deslarzes, président du conseil de surveillance, rappelle que les comptes ont été, comme toujours, vérifiés par le service de contrôle de Saint-Gall. Il les fait approuver par l'assemblée. Il fait observer que si les chiffres ont leur prestige, le capital de confiance dont bénéficie la Caisse Raiffeisen est encore plus important.

Après quoi, les comités étant renouvelés par acclamation et les divers n'étant pas demandés, le



Le président, M. Pierre Deslarzes, présente le rapport du comité de direction.

président du comité de direction peut clôturer cette première partie administrative et donner libre cours au concert apéritif, puis au banquet offerts par la Caisse, ce dernier très bien organisé par M. Cyrille Carron, Hôtel de la Poste, à Châble. Les fanfares l'Avenir (direction M. Mathieu) et Concordia (direction M. Tinturier) occupent tour à tour le podium. Leurs productions nombreuses et variées, avec solo fort remarqué du virtuose Jean-Michel Besse, achèvent de donner à la fête son caractère intense et joyeux.

Entre deux séquences musicales, le nouveau speaker, M. Camille Michaud, ancien député, va maintenant appeler au micro quelques orateurs aux accents bien frappés. Mais il convient d'abord de saluer une brochette de personnalités ayant répondu à l'invitation des organisateurs. Est particulièrement relevée la présence de Mme Adèle Besse, de Lourtier, âgée de 89 ans; de MM. Louis Dumoulin, Dr Alfred Besse, membres fondateurs, tandis que des sentiments de sympathie sont exprimés à l'égard d'autres pionniers, M. Alfred Bruchez, retenu par la maladie, M. Emile Bruchez, ancien président, M. Hercule Besson, ancien membre du comité.

M. Pierre Deslarzes refait rapidement l'histoire de la Caisse Raiffeisen de Bagnes, reflet de la malice ou de la bienveillance des temps et parfois aussi des hommes. Il cite à l'ordre du jour les 14 ouvriers de la première heure qui, le 10 juin 1923, assistés de M. Puippe, pharmacien à Monthey, et sous la présidence de M. Raphaël Troillet, président de commune, signèrent statuts et règlement d'application de la deuxième Caisse Raiffeisen d'Entremont, Liddes étant la première.

Résultat du premier exercice: membres 27, opérations 89. Bilan 14 216 francs, mouvement 57 200 francs, bénéfice fr. 5.20 !

Dix ans après, en pleine crise économique, et tandis que deux banques bagnardes sont en faillite, la Caisse Raiffeisen compte 136 membres et se porte bien. En 1948, pour le 25e anniversaire, il y a 236 sociétaires, représentant le quart des foyers de la commune.

Grâce au dévouement des comités successifs qui, durant un demi-siècle, ont bien donné 10 000 heures gratuites à la cause, la petite graine de 1923 est devenue un grand arbre dont les ramures portent les trois-quarts des affaires locales à l'exception de Verbier.

M. Deslarzes charge le secrétaire de l'Union suisse, M. P. Puippe, à qui il va céder le micro, de transmettre à la direction de l'Union le message des Raiffeisenistes bagnards.

A l'issue de sa vibrante allocution et de la part de l'Union suisse, M. Puippe remettra au président de la caisse jubilaire un magnifique vitrail aux armes raiffeisenistes.

S'exprimant au nom de tous les ecclésiastiques présents ou excusés, M. le curé de Verbier dit ses compliments et souhaits à la grande famille raiffeiseniste. Il constate avec plaisir que l'argent bien employé est aussi un lien entre les hommes.

On entend encore MM. Ferrez, président de Bagnes, et Maurice Gard, préfet d'Entremont, qui évoque le souvenir et les mérites de M. Puippe père. Puis M. René Jacquod, président de la Fédération cantonale, rappelle un principe qui fait la force du mouvement raiffeiseniste: la Caisse Raiffeisen ne prête qu'à ses membres mais sous leur responsabilité illimitée. Le Valais romand compte 10 528 coopérateurs répartis en 65 Caisses avec 6 millions de francs de réserves.

M. Jacquod rend hommage à la clairvoyance et au courage des protagonistes bagnards.

Après que M. Terretaz, du Levron, eut apporté le salut des Caisses de l'Entremont, M. Honoré Pralong, de l'Office cantonal d'aide à l'agriculture, clôt en feu d'artifice la partie oratoire, cependant que le président P. Deslarzes fixe à l'alerte quinquagénaire un prochain rendez-vous de jubilé aux environs de l'an 2000.

F. P.

Les noces d'argent



Vaud

Etoy

« La naissance de notre Caisse de crédit mutuel, le 31 mars 1948, conserve longtemps le goût d'un fruit amer; enfant chétif, longtemps malingre, mal aimé de beaucoup les premières années, demandant des soins toujours attentifs, exigeant, et ne tolérant nulle négligence, a littéralement persécuté ses parents d'adoption qui, essayant de l'élever avec amour et constance, ne rencontraient souvent qu'espièglerie et retour en arrière. » Ces propos, M. Roland Buchet, syndic d'Etoy, président fondateur, les prononça à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Caisse de crédit mutuel du village. Car cet enfant malingre s'est développé harmonieusement et est devenu un adulte sain et robuste dont on avait tenu à fêter dignement le premier quart de siècle.

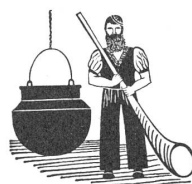
Ce fut l'occasion, pour le président, de rendre hommage aux dix-huit membres fondateurs (sept d'entre eux sont aujourd'hui décédés). Dans une intéressante rétrospective, M. Roland Buchet a non seulement rappelé l'évolution de la Caisse, mais a également évoqué les événements marquants de ce quart de siècle. Il rendit un hommage tout particulier à M. Robert Luthi qui, comme lui-même, œuvre au comité de direction depuis la constitution de la Caisse. Hommage aussi aux caissiers, M. et Mme Mandry, et à ceux qui les ont précédés, M. Albert Bonzon et Mme Gilliéron.

Comment l'enfant malingre est-il devenu un adulte robuste? Cette évolution, M. Jean-Daniel Mandry, caissier, la fit ressortir par les chiffres. En 1948, à la fin de l'exercice, la caisse comptait vingt et un sociétaires. Ils étaient septante-six à la fin de 1972. Durant la même période, le chiffre d'affaires a passé de 321 000 à 15,9 millions de francs et le fonds de réserve de 26 000 à 63 573 francs. M. Louis Giriens, président du conseil de surveillance, ne put que souligner « l'excellente situation » de la Caisse, qui, en 1972, a enregistré un bénéfice de 9594 francs.

Ce vingt-cinquième anniversaire fut marqué par des allocutions de MM. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office de révision, à Saint-Gall, et Alfred Burdet, président de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel. Le pasteur Albert Girardet apporta le message de l'Eglise.

gb

Assemblées ordinaires



Fribourg

Onnens

C'est le 17 mars dernier que les sociétaires se réunirent à l'Auberge de l'Union pour leur 43e assemblée générale. Outre leur nombre - fort réjouissant, ma foi - ils offrirent un autre sujet de satisfaction à leur président, M. Justin Favre, syndic, puisque celui-ci eut le plaisir de relever un fait nouveau, c'est-à-dire la présence de plusieurs dames, à qui il adressa courtoisement un salut tout spécial. Enfin, dans ses souhaits de bienvenue, le président mit également en exergue l'adhésion de 4 nouveaux membres en 1972, dont 3 dames.

Dans son remarquable rapport présidentiel, M. Favre attira notamment l'attention de son audi-

toire sur la portée des nouvelles dispositions fédérales concernant les banques, dispositions entrées en vigueur le 1er juillet 1972. En particulier, le volume des prêts et crédits accordés doit, dans certains cas, être proportionné au montant des fonds propres; les plafonds ainsi fixés limitent considérablement les crédits bancaires. D'où la nécessité pour une institution comme la nôtre d'augmenter ses fonds propres, par exemple par l'adhésion de nouveaux sociétaires, sinon la possibilité pour elle d'accorder de nouveaux prêts sera fortement réduite dans les circonstances actuelles.

En 1972, fort heureusement, la Caisse a pu répondre favorablement aux demandes de crédit qui lui furent présentées. Par ailleurs, le taux appliqué aux débiteurs n'a pas subi de hausse, ce dont profitent en particulier nos communes et la paroisse. Notons enfin une innovation fort sympathique: l'introduction, dès le 1er janvier 1973, de l'Epargne-jeunesse, au taux particulièrement favorable de 5 %.

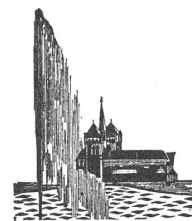
Ce fut ensuite au tour de M. Robert Hirt, caissier, de présenter son rapport extrêmement clair et précis, dont il ressort que tous les postes du bilan sont en augmentation, ce qui témoigne bien de la santé florissante de la Caisse.

Au nom du conseil de surveillance, son président, M. Michel Rossier, syndic de Lovens, adressa de vives félicitations au gérant, proposant à l'assemblée de donner décharge aux divers organes de l'institution. Il releva que le contrôle des comptes se fait à deux niveaux: tout d'abord, par le conseil de surveillance, puis, par les réviseurs professionnels de Saint-Gall, ce qui assure toute garantie à ceux qui confient leur argent aux Caisses Raiffeisen.

C'est d'ailleurs à l'unanimité que les différents rapports et les comptes furent approuvés par l'assemblée, avec bien entendu des remerciements chaleureux à leurs auteurs.

Plusieurs sociétaires ayant profité des « Divers » pour poser des questions ou faire des propositions intéressantes, le président put clore cette belle assemblée en prononçant un vibrant plaidoyer en faveur du recrutement de nouveaux membres et en invitant enfin les participants à une joyeuse agape.

Y. M.



Genève

Trois Chêne

Vendredi 6 avril, c'était au tour de Chêne-Bourg d'accueillir l'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen; près de 50 personnes avaient répondu à l'invitation du comité.

Après avoir salué les personnalités présentes, M. Olivier Mingard, président, présenta le rapport d'activité du comité de direction pour 1972. M. Louis Graber, notre dévoué caissier, exposa les comptes 72 qui bouclent par un bénéfice de fr. 4126.65, portant ainsi la réserve à fr. 85 030.30, le roulement pour 1972 s'élevant à fr. 1 700 489.68, le tout montrant une augmentation de 7 % par rapport à l'an dernier.

M. Rodrigo Schmir, président du conseil de surveillance, présenta son rapport et releva les difficultés qu'éprouve notre coopérative face aux très nombreuses banques qui se sont installées sur le territoire des Trois Chêne.

A la suite de l'approbation des comptes par l'assemblée, notre toujours jeune et fidèle ami Georges Lombard nous offrit un dépaysement des plus réussis avec ses deux films-croisières: l'un sur les Antilles et leurs rivages luxuriants, l'autre sur les froidures du Cap Nord, du Spitzberg et de l'Islande.

Notre président remercia chaleureusement notre cinéaste qui depuis de si nombreuses années vient relever, et pour le plaisir de tous, nos assemblées.

Et la soirée s'acheva dans l'amitié agréementée des mignardises offertes par le comité au palais de chacun.

J.-C. M.



**Jura
Asuel-Pleujouse**

Assemblée générale du 31 mars 1973

Pour célébrer en communauté le 20e anniversaire, les organes dirigeants de notre Caisse, comme à l'accoutumée, avaient fait appel à l'esprit de franche collaboration de tous les membres et, en plus, lancé une invitation bien cordiale à toutes les dames qui, fort nombreuses, apportèrent un témoignage d'intérêt et d'encouragement aux responsables de notre modeste institution d'utilité publique.

Après le salut de bienvenue adressé aux participantes d'abord, à tous les fidèles collaborateurs ensuite, notre président, dans un rapport fouillé, énumère tout ce qui a trait au ménage raiffeisien tant local que fédéral. Optimiste sur l'activité de la Caisse, très prospère actuellement, et sur son développement futur, il apporte en témoignage que le montant de son bilan 1972 dépasse pour la première fois le million, que sa marche ascendante est assurée et qu'elle se porte bien. Preuve à l'appui, le résultat brillant acquis fin 1972 ; puis M. B. Schaffner exprime sa gratitude à tous et forme des vœux pour l'avenir de l'institution.

Notre caissier seconde notre président et donne lecture des comptes. Beaux résultats : le bilan, en nette progression, atteint 1 087 740,20 fr., le bénéfice 6 851,85 fr., ce qui porte la réserve à fr. 48 761,90. L'épargne, mise à forte contribution, a néanmoins laissé un excédent de dépôts appréciable, ce qui nous a permis de favoriser le secteur débiteur en nette progression aussi. Ombre au tableau : quatre de nos fidèles collaborateurs et membres très estimés se sont éteints en cours d'exercice. Notre caissier lance un SOS aux jeunes pour assurer la relève.

Tous les rouages de notre institution sont sains, dit-il, et sa magnifique évolution permet aux organes responsables de regarder l'avenir en toute confiance. Elle a été fondée le 18 mars 1953. M. l'abbé Marer, rév. curé de la paroisse à l'époque, promoteur et animateur de l'œuvre, avait invité deux orateurs zélés et de choix, MM. G. Froidevaux, réviseur, et S. Michel, député, membre du conseil de surveillance de l'Union, lesquels mirent en relief les innombrables services qu'une Caisse de crédit apporterait aux citoyens de nos deux petites communes de la Baroche. Le grain ne fut pas semé en vain ; ce soir même, 19 personnes prennent la décision de fonder une Caisse de crédit mutuel, ayant son siège à Asuel, mais qui desservirait les deux petites localités d'Asuel-Pleujouse. La coopérative ainsi constituée, les membres fondateurs procèdent aux élections statutaires. A noter au passage, qu'au Comité de direction, trois des ouvriers de la première heure sont encore sur la brèche, ainsi que le vétérinaire, pour ne pas le nommer, le caissier. A fin 1953, après 9 mois de fécond labeur, le résultat acquis se chiffrait par un montant de 1185 francs. Depuis lors, notre modeste institution a suivi gaillardement son bonhomme de chemin, travaillant de son mieux pour la réalisation de l'idéal commun.

M. Joseph Stadelmann, président du conseil de surveillance se voulut bref dans la teneur de son beau et judicieux rapport, très riche d'enseignements. Il demanda à l'assemblée d'accepter le bilan et les comptes annuels tels que présentés, ce qui intervint par vote unanime.

Au point 4 de l'ordre du jour, les membres des comités, ainsi que le caissier, sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 4 ans.

Sur le thème « Le cheval des Franches-Montagnes » fut ensuite présenté un film magnifique et fort prisé par l'auditoire, évoquant les beaux sites du plateau montagnard, le labeur souvent pénible et harassant de l'homme de la terre, secondé avantageusement par « la plus belle conquête de l'homme ». Un silence d'or accueillit le bel exposé de M. Eschmann, réalisateur du film.

Après avoir savouré un excellent souper servi par la famille A. Noirat, et arrosé par un cru de bonne valeur, la soirée se termina dans la bonne humeur et dans la joie par des chants du pays, des chansons du terroir, en patois ajoulot, et par une chaude poignée de mains, dans l'espoir de fraterniser à nouveau l'an prochain.

A. R.

Courtedoux

Samedi soir 24 mars écoulé, se tenait à la Salle du préau la 41e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel.

170 sociétaires s'étaient déplacés pour la circonstance. Ce nombre de participants n'avait jamais été atteint. L'élection du caissier en remplacement de M. Abel Babey, qui quitte ses fonctions pour raison d'âge et de santé, avait certainement incité un si grand nombre de sociétaires à se déranger par une soirée encore froide et humide. M. Roger Salomon, président du comité de direction, présida l'assemblée d'une façon parfaite et avec un doigté remarquable. Il donna connaissance de son rapport annuel. Après avoir fait un tour d'horizon sur l'économie suisse et mondiale au cours de l'année 1972, il parla des mesures restrictives concernant les crédits, décidées par le Conseil fédéral en janvier 1973. Il fit également allusion à la stabilisation de la construction et à la surveillance des prix, des salaires et des dividendes.

Parlant ensuite de la Caisse Raiffeisen de Courtedoux, le président rappela le grand chemin parcouru, le beau développement de notre modeste banque villageoise. Il remercia sincèrement ses collègues du comité de direction, le conseil de surveillance et le gérant.

M. Abel Babey, caissier, présenta le rapport financier. L'année 1972 fut très bonne pour notre Caisse, accusant un heureux développement dans tous les secteurs.

Le bilan est de 3 896 836.— francs en augmentation de 250 000.— francs. Les réserves se montent à fin 1972 à 207 000.— francs et le chiffre d'affaires, également en augmentation, à 6 883 000.— francs.

M. Babey précisa bien que, s'il abandonnait sa place de caissier, son âge et son état de santé actuel en étaient seuls la cause.

M. Roland Blaser, président du conseil de surveillance fit part à l'assemblée des contrôles du Conseil qu'il préside, assura les sociétaires que toutes les situations étaient normales, et remercia, lui aussi, le caissier pour son excellent travail.

Sous sa présidence, l'assemblée accepta les comptes annuels à l'unanimité et sans aucune observation.

Election d'un nouveau caissier : deux candidats furent présentés, MM. Bernard Lièvre et René Joray. Avant l'élection, M. Joray retira sa candidature, pour ne pas, dit-il, engager une lutte dans une si belle assemblée. M. Bernard Lièvre resta seul candidat. Il fut tacitement élu caissier, aux applaudissements de l'assemblée unanime.

M. Charles Michel fut félicité tant par les comités de Courtedoux que par l'Union suisse de Saint-Gall pour les 25 ans d'activité au comité de direction. Il reçut également de beaux souvenirs.

A 22 heures, le président put lever l'assemblée en souhaitant à chacun un heureux retour dans son foyer et en rappelant qu'un modeste souper était offert à tous les participants.

A. B.

Mervelier

Notre Caisse a tenu sa 47e assemblée annuelle le 17 mars dernier. Le rapport du comité de direction présenté par son président, M. François Fleury, donne un aperçu de la situation actuelle. Si notre Caisse est en bonne posture, elle doit cependant faire preuve de prudence et de circonspection dans les affaires. L'exposé de la situation de notre pays, dans le grand « boum » économique mondial, nous permet de prendre conscience de nos responsabilités.

Les comptes 1972 sont présentés par M. Joseph Marquis, caissier depuis 1966. La lecture des chiffres laisse entrevoir une saine administration. Au bilan, nous trouvons la somme de 1 668 932.— francs avec un roulement de fonds de 5 505 013.— francs. L'épargne est de 376 543.— francs. Les prêts hypothécaires s'élèvent à 672 831.— francs. Le bénéfice de l'exercice est versé au fonds de réserve qui se monte à fin 1972 à 75 566.— francs.

M. Léon Marquis donne lecture du rapport de l'organe de surveillance qu'il préside, puis demande d'accepter les comptes tels que présentés avec décharge aux responsables. Sans opposition, l'assemblée accepte ces propositions.

M. François Fleury remercie les membres des deux comités, le caissier, pour le bon travail effectué pendant l'exercice écoulé. Une minute de silence est demandée par le président, pour honorer la mémoire des membres et parents qui nous ont quittés pendant l'année.

Un hommage tout particulier est adressé à MM. François Fleury, président, et Humbert Marquis, vice-président du comité de direction pour 25 années de dévouement au sein de notre organisation locale. Une plaquette dédiée est remise à nos deux « jubilaires ». L'Union suisse avait également tenu à marquer par un geste tangible ce quart de siècle d'activité.

Saignelégier

Quelque cent vingt sociétaires ont assisté à la 43e assemblée générale. Après les souhaits de bienvenue du président du comité de direction, Me Charles Wilhelm, préfet, et la lecture du procès-verbal par M. Pierre Beuret, l'assemblée a honoré la mémoire de deux membres défunts.

Dans son rapport, Me Wilhelm a brossé un intéressant tour d'horizon de la situation économique mondiale et nationale, puis il a évoqué le travail effectué par le comité de direction. Enfin, il a remercié tous ses collaborateurs des comités et surtout le gérant, M. Otto Farine, pour son travail parfait.

Ce dernier a présenté ensuite un rapport extrêmement fouillé sur la Caisse locale, qui se trouve dans une situation réjouissante. Quatre départs ont été enregistrés, mais comme sept nouveaux membres ont été admis, l'effectif est porté à 250 sociétaires. Grâce principalement à l'augmentation de l'épargne, le bilan a progressé de plus d'un million, passant de 7 642 000 francs en 1971 à 8 708 675 francs. L'épargne, qui représente le 72 % du bilan, s'élève à 6 382 972 francs, et les obligations de caisse à 1 728 500 francs. La caisse possède 1 615 191 francs placés à la Caisse centrale, 344 381 francs en comptes courants gagés, 596 927 francs en prêts aux corporations de droit public, 172 300 francs en prêts à terme, 5 758 874 francs en prêts hypothécaires. Quant au chiffre d'affaires, il a dépassé pour la première fois les 13 millions de francs.

M. Alfred Jobin, président du conseil de surveillance, a exprimé sa profonde gratitude au gérant qui présentait son dixième et dernier rapport. Il l'a remercié chaleureusement pour la qualité de l'immense travail accompli.

C'est à l'unanimité que l'assemblée a adopté le bilan et les comptes annuels bouclant par un bénéfice de 20 526 francs et qu'elle a donné décharge aux différents organes.

M. Otto Farine a encore annoncé que les taux n'avaient pas subi de modification par rapport à l'année dernière, puis Me Wilhelm a levé l'assem-

blée en remerciant les sociétaires pour leur intérêt et leur confiance. Ces assises se sont terminées par la traditionnelle collation et le paiement de l'intérêt de la part sociale.



Neuchâtel Les Ponts-de-Martel

Plus de 100 membres répondirent vendredi soir, 6 avril, à l'Hôtel du Cerf, dans une salle magnifiquement décorée pour la circonstance, à l'invitation à assister à la 36e assemblée générale, présidée pour la 29e fois par M. Jean Zmoos, qui fit un remarquable exposé sur l'activité de la Caisse durant l'année 1972.

Dans un chaud langage, parsemé d'expressions nous rappelant cette belle région du Simmental d'où notre distingué président est originaire, M. Zmoos salua d'abord M. Joseph Wey, ingénieur qui, malgré ses 84 ans, n'a pas craint le déplacement depuis Pesieux pour venir fraterniser avec des amis, sociétaires aussi de la Caisse Raiffeisen dont il fut l'un des fondateurs. Il honora la mémoire des membres disparus et salua avec joie 9 nouveaux coopérateurs, dont plus d'un ne s'est pas approché à la suite d'une demande de crédit mais bien dans un esprit louable de solidarité. Le président du comité de direction sut faire une brève analyse du bilan de l'exercice, reflet des conditions économiques caractérisant notre village.

L'augmentation de près de 800 000.— francs du chiffre du bilan, les disponibilités nouvelles de l'épargne très réjouissantes, et les nouveaux prêts en forte augmentation, démontrent la bonne santé et la vitalité de celle qui reste la vedette des Caisse de crédit mutuel neuchâteloises.

M. J.-L. Benoit, caissier, commenta les comptes de manière approfondie en rappelant à chacun les devoirs des membres d'une coopérative et en lançant un appel afin que le recrutement de nouveaux membres ne soit pas uniquement l'affaire du président et des gérants. Le caissier dit sa satisfaction de proclamer des chiffres réjouissants. En épargne, la somme des dépôts a atteint fr. 2 594 973.65, tandis que les retraits se limitèrent à fr. 1 470 961.40. La magnifique augmentation de ce poste de 1 124 000.— francs a pu être utilisée non seulement pour les nombreux crédits octroyés, mais encore pour rembourser les avances de la Caisse centrale, de l'ordre de 300 000.— francs.

Le gérant mit ensuite les sociétaires au courant des mesures contre l'inflation, que le peuple et son gouvernement doivent respecter de bonne guerre. Il continua son exposé en mettant en valeur les prêts appuyés par la Coopération de cautionnement de l'Union suisse. Plusieurs sociétaires devraient savoir profiter de ce genre de crédit offert depuis longtemps, à des conditions tout à fait sans concurrence. Il termina en déplorant la concurrence toujours plus âpre des grands établissements de la place qui, par une réclame souvent tapageuse, drainent passablement de capitaux. Elles ont en revanche beaucoup de peine à aider nos laborieuses populations campagnardes en leur accordant les divers crédits désirés. Voilà en quelque sorte la raison de la grande campagne « On cherche épargnants d'élite », à laquelle la Caisse des Ponts-de-Martel a adhéré totalement et qui a déjà porté des fruits.

M. Samuel Randin, président du conseil de surveillance, rapporta sur les contrôles effectués. Il se plut à relever l'excellence des garanties présentées et fit voter l'approbation des comptes et la fixation de l'intérêt aux parts sociales.

L'ordre du jour comportant le renouvellement du mandat d'une fraction des comités et aucune démission n'étant présentée, les titulaires furent confirmés dans leurs fonctions par acclamation.

M. Arnold Thiébaud, cinéaste de grand talent, sut estomper la monotonie inhérente aux assemblées générales en projetant deux magnifiques films sonores dont un mit en valeur notre belle région jurassienne et l'autre remémorant les années de féconde activité des anciens caissiers, Mme et M. Ulysse Benoit. Il nous fit revivre les péripéties du déménagement du trop lourd meuble qu'est le coffre, qui fut placé le 28 juillet 1971 dans le nouveau local de la Caisse.

Une collation fort bien servie mit fin à cette fructueuse rencontre.

J.L.B.

Saint-Sulpice

Notre 31e assemblée a eu lieu le 14 avril dernier en notre halle de gymnastique. En plus des 79 membres convoqués, les épargnants, les débiteurs ainsi que les épouses avaient été invités à y participer. Les Raiffeisenistes furent reçus en musique et conviés à prendre place devant une table sur laquelle fleurs et services étaient placés. Pour les boissons, un self-service était organisé.

Peu après 20 heures, M. Paul Clerc, président du comité de direction, eut l'honneur d'ouvrir l'assemblée générale en souhaitant la bienvenue à une soixantaine de personnes, parmi lesquelles se trouvait une délégation du conseil communal. Il a exprimé sa satisfaction des résultats d'exercice obtenus. Il a été permis de consolider sensiblement les positions précédemment acquises. Le bilan et les comptes ayant été remis à chaque sociétaire, le président ne voit pas la nécessité de les commenter puisque le caissier fera tout à l'heure un exposé à ce sujet. Au cours des 10 séances tenues au cours de l'année, il fut principalement question des demandes de prêts. Chaque cas a été examiné consciencieusement en s'assurant que les fonds

sollicités correspondaient bien à un besoin économique et que la charge n'était pas trop élevée pour le débiteur.

En conclusion, le président a remercié chaleureusement ses collaborateurs des comités de direction et de surveillance pour leur activité 1972. Son témoignage de reconnaissance a été également adressé au gérant et à son épouse, M. et Mme Martinet, qui ont contribué largement à l'excellente situation de la Caisse.

M. Robert Martinet, gérant, a présenté son rapport, d'où nous extrayons les chiffres suivants :

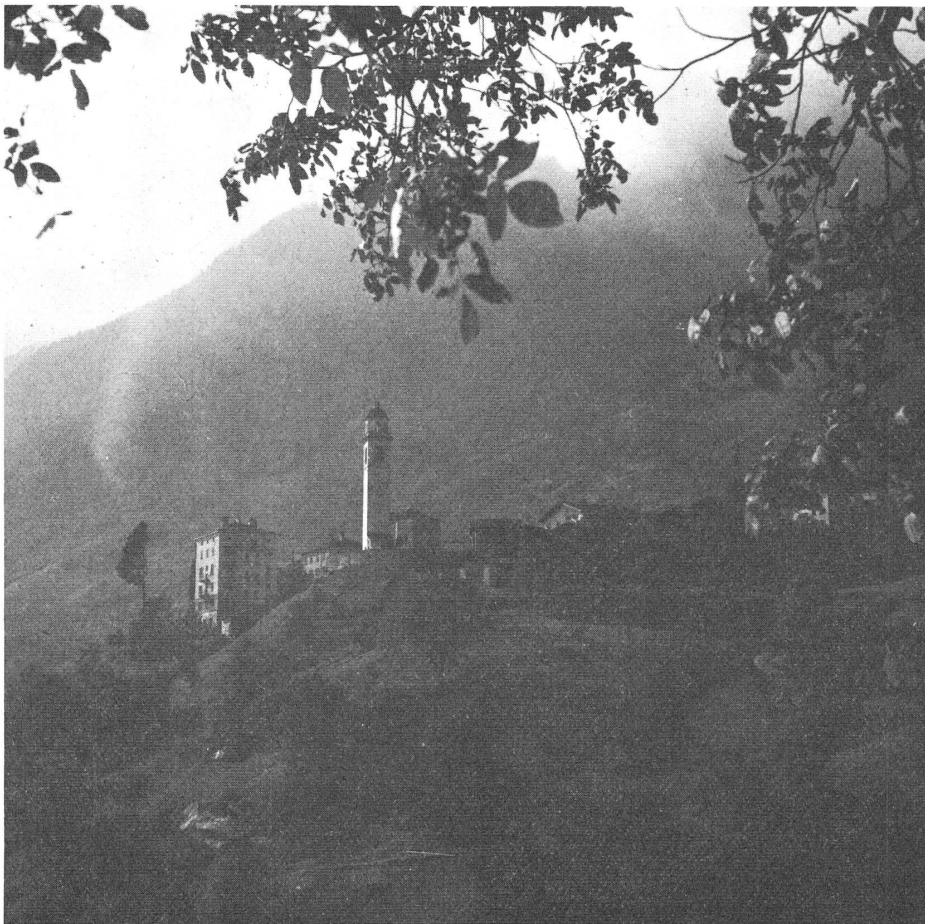
Nombre de membres	79
	fr.
Bilan	1 430 000.—
Epargne	1 066 000.—
Prêts hypothécaires	1 164 000.—
Obligations	300 000.—
Mouvement général	4 332 000.—
Bénéfice	2 609.—

Ce dernier chiffre prouve que l'esprit d'entraide et de solidarité est bien vivant dans la commune. L'extension de la Caisse au territoire de Fleurier est réjouissante.

A son tour, M. Daniel Maire, au nom du conseil de surveillance, signale qu'en plus des expertises de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, il a procédé à l'examen de la comptabilité. Tout a été reconnu parfaitement en ordre et il propose :

1. d'accepter avec remerciements au caissier, le bilan et le compte de pertes et profits, arrêtés au 31 décembre 1972 ;
2. le paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales ;
3. de donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

Les rapports qui précèdent ne sont l'objet d'aucune discussion et ils sont adoptés à l'unanimité.



Soglio dans le Val Bregaglia GR

(Photo P. Favre, Lausanne)

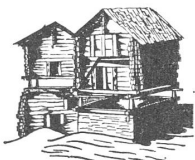
Avant de lever l'assemblée, le président donne la parole à M. Maurice Tüller, président du conseil communal, lequel a apporté le salut des autorités communales et formé des vœux pour le succès de la Caisse.

M. Arthur Baumann, président de l'Union des sociétés locales, a souhaité que la banque locale puisse contribuer au développement du village.

Au programme figurait encore la présentation de deux films documentaires et de la musique populaire.

Avec un tel programme, la dislocation ne put avoir lieu que très tardivement.

R. J.



Valais Isérables

La 63e assemblée générale ordinaire de notre Caisse Raiffeisen a eu lieu le 9 mars écoulé à la halle de gymnastique. Elle groupait plus de deux cents sociétaires, épargnants et sympathisants.

Peu après 20 heures, M. Théo Crettenand, président du comité de direction, ouvre la séance en saluant les nombreux participants, spécialement les autorités communales et les invités de la soirée, MM. René Jacquod, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand et Cyrille Clerc, le cinéaste fort connu. Il souhaite la bienvenue au sein de la famille Raiffeisen à treize nouveaux sociétaires.

Notre président, dans un rapport bref et précis, retrace l'activité de la Caisse et l'évolution de l'économie locale durant l'année écoulée. Puis, M. Michel Favre, caissier, lit et commente les comptes. Il relève que le bilan a fait un bond d'environ un million de francs pour atteindre 6 157 000.— francs, que le roulement atteint le montant de 11 902 672.— francs. Le bénéfice de fr. 15 644.70 est, en revanche, fort modeste.

Puis ce fut le tour de M. Joseph Crettenand, président du conseil de surveillance, de lire son rapport renseignant l'assemblée sur les divers contrôles qui s'opèrent au sein de la Caisse.

Les comptes étant approuvés sans observation, l'assemblée confirme à nouveau pour une période de quatre ans les mandats arrivés à échéance de MM. Aloïs Monnet et Roger Crettenand, du comité de direction, et de MM. Joseph Crettenand et Jules Duc, du conseil de surveillance. M. Abel Vouillamoz, vice-président du comité de direction, ayant donné sa démission pour raison d'âge, le président le remercie chaleureusement pour 27 ans de collaboration précieuse et dévouée. Sur la proposition du comité, l'assemblée, pour le remplacer, fait appel à son fils, M. Marcel Vouillamoz.

La partie administrative étant liquidée, le président donne la parole à M. René Jacquod, président du conseil de surveillance de l'Union suisse. L'orateur félicite la Caisse pour les progrès réalisés. Il nous dit d'avoir confiance et foi dans l'avenir. Se basant sur les augmentations actuelles et ayant fait quelques calculs, grâce à un appareil électronique, il augure de nos bilans et de nos

réserves en 1980, 1990 et en l'an 2000. Ces chiffres nous étonnent et nous laissent rêveurs.

Il nous parle ensuite de la révision des statuts en cours et que le prochain Congrès Raiffeisen de Genève devra approuver. Il explique les principes « Raiffeisen » et démontre la nécessité de les maintenir intacts, même ceux qui sont controversés dans certains milieux. De chaleureux applaudissements saluent sa péroraison.

La parole est donnée ensuite à M. Marcel Monnet, président de la commune, qui soulève quelques problèmes administratifs et remercie la Caisse pour les crédits accordés en diverses circonstances.

Pour agréer la soirée, le Comité avait fait appel à M. Cyrille Clerc, employé des P.T.T., amateur et chasseur d'images et de sons, qui nous présente « La 13e étoile par excellence ». Magnifiques projections qui nous firent mieux connaître et aimer le district de Monthey, le plus jeune district du Valais.

Après avoir reçu l'intérêt de leurs parts sociales, les sociétaires rentrent chez eux, un peu tard, mais satisfaits et raffermis dans l'esprit raiffeiseniste.

F. M.

Monthey

Assemblée générale du 27 avril 1973

L'année passée nous avons laissé entendre que bientôt la Caisse devrait construire une immense « cantine » pour recevoir tous ses membres lors de l'assemblée générale.

Cette année, le comité a été prévoyant en nous convoquant dans la Grande salle du centre scolaire de Collombey-Muraz, salle qui peut contenir 800 personnes.

Les participants étaient donc à l'aise pour entendre le président, M. François Gillioz, déclarer ouverte cette 62e assemblée et d'emblée remercier le conseil communal de Collombey-Muraz qui a bien voulu accepter de prêter à des « étrangers » cette belle salle.

Le rapport présidentiel passe en revue les principaux événements du monde financier. Parlant de la paix dans le monde, notre président constate avec regrets que celle-ci a bien de la peine à se rétablir partout sur notre planète. Revenant sur le plan suisse, il nous informe que, selon les statistiques, des signes évidents de surchauffe réapparaissent chez nous. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si le Conseil fédéral a édicté de sévères mesures de limitation du crédit. M. Gillioz lance un appel aux membres afin que ceux-ci comprennent la position de la Caisse qui doit, elle aussi bien sûr, se plier à ces mesures, et par le fait même refuser certaines demandes de crédits. Il espère tout de même que cette situation ne se prolongera pas trop longtemps.

Le président salue avec plaisir les 35 nouveaux sociétaires qui sont venus agrandir nos rangs en 1972. C'est en remerciant ses collègues des deux comités, ainsi que le caissier et le personnel, qu'il met un terme à ce rapport annuel.

C'est ensuite le gérant, M. Marc Vannay, qui nous emmène dans une étude un peu détaillée des comptes. Le poste principal est représenté par les comptes courants qui, à eux seuls, ont eu un mouvement de 52 millions en 1972, soit environ 10 millions d'augmentation sur l'année précédente. Quant aux comptes d'épargne, ils connaissent également une belle « activité » et c'est heureux — au bilan environ 2,3 millions de francs en plus. Dans le secteur des prêts hypothécaires, l'année 1972 a tout de même vu l'accord de crédits pour un montant de 3 858 000.— francs, tous bien garantis selon les prescriptions statutaires. Le bilan atteint la coquette somme de 26 200 000.— francs, et le mouvement général se chiffre par 68 millions de francs. Notre caissier évoque également les mesures prises par la Banque Nationale dans la restriction des crédits. Il émet le vœu qu'elles soient levées dans le plus bref délai, surtout en ce qui concerne les constructions à but social.

Le conseil de surveillance, par la voix de son président, M. Jules Marclay, propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'année 1972. Il adresse ses félicitations aux organes dirigeants et au caissier. Les comptes 1972 sont approuvés à l'unanimité.

Au chapitre des propositions individuelles : néant. Qui oserait encore prétendre que les Montheysans sont bavards !

Dans les divers, M. Gillioz se fait un plaisir de remettre à M. Jules Marclay, précité, un cadeau de l'Union centrale pour ses 27 ans d'activité au comité. Il adresse à son collègue du conseil de surveillance ses sincères félicitations et fait remarquer qu'à ses heures M. Marclay prend aisément place derrière le guichet de la Caisse pour remplacer le caissier, et cela avec beaucoup de gentillesse à l'égard des clients.

Il est devenu une coutume de clore l'assemblée annuelle de la « Raiffeisen » par une note gaie et quelque peu gastronomique. Cette année, c'est avec le Club des accordéonistes de Saint-Maurice, sous la direction de M. Gross, et de deux charmantes chanteuses que nous avons terminé cette soirée bien sympathique tout en dégustant une succulente collation. Merci aux comités, et à l'année prochaine.

A. B.

Val d'Illeze

La Caisse Raiffeisen de Val d'Illeze a tenu son assemblée générale annuelle le 15 avril sous la présidence de M. Maurice Bovard. La grande majorité des membres étaient présents. Après la nomination des membres des scrutateurs et la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1972, le président du comité de direction présenta un rapport très complet sur la situation économique et politique nationale et internationale, et surtout sur son influence sur le marché de l'argent. Le rapport contenait aussi quelques considérations intéressantes sur la marche de la Caisse locale et sur l'activité des comités. La Caisse Raiffeisen de Val d'Illeze poursuit sa marche ascendante, puisque son bilan atteint aujourd'hui près de 7 millions et le roulement plus de 13 millions de francs. Le bénéfice de l'exercice a été versé au fonds de réserve qui se monte à plus de 300 000 francs. Le résultat de l'exercice est quelque peu inférieur à celui des années précédentes en raison des fluctuations des taux. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité sur rapport de M. Benoît Borrat-Besson, président du conseil de surveillance.

Aux élections statutaires, l'assemblée a réélu à l'unanimité pour une durée de quatre ans : MM. Benoît Borrat-Besson, président du conseil de surveillance, Jules Gillibert, secrétaire du comité de direction, et Ignace Rey, membre de ce comité.

Après quelques avis du président, l'assemblée se termina par le paiement de l'intérêt de la part sociale.

X.

Vissoie

L'assemblée générale de notre Caisse, qui groupe 180 sociétaires des villages de l'ancienne paroisse de Vissoie, a eu lieu samedi soir 14 avril à la salle de gymnastique du nouveau centre scolaire de Vissoie, sous la présidence de M. Roger Massy, de Grimentz.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, par M. Francis Massy, secrétaire, M. Roger Massy présenta le rapport du comité de direction.

Le caissier, M. Albert Florey, commenta les comptes de l'exercice 1972. Le bilan de 3 727 800.— francs est en augmentation de 613 323.— francs. Le roulement atteint 8 596 850.— francs et le bénéfice net de 11 465.— francs porte les réserves à 195 809.— francs. Ces réserves, propriété de la coopérative, permettent d'offrir des conditions favorables aux créanciers et aux débiteurs.

Sur proposition de M. Hilaire Epiney, président du conseil de surveillance, les comptes sont approuvés par l'assemblée.

Presses hydrauliques et bâches de silo

de la meilleure qualité, en tissu trévi-robuste, prix bien plus avantageux en vente directe de la fabrique.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
6022 Grosswangen Tél. 045/71 13 43

Pour remplacer M. Arthur Viaccoz, décédé, l'assemblée nomme pour le village de Mission, M. Raymond Melly, membre du comité.

Après 32 années d'activité et de dévouement au service de la Caisse Raiffeisen de Vissoie, M. Hilaire Epiney, ancien député, donne sa démission. M. Lucien Epiney, du village d'Ayer, est nommé au conseil de surveillance, et M. Marc Melly, conseiller communal à Vissoie, secrétaire de ce conseil, président du conseil de surveillance.

Le comité de la Caisse avait eu la main heureuse en faisant appel pour une conférence à M. B. Bornet, préposé au tourisme à l'Etat du Valais.

M. Bornet, dans un exposé fouillé et complet, fit le tour des différents « trains » de mesures fédérales, de leurs incidences pour le canton du Valais, et les régions de montagnes. Mesures conjoncturelles, aménagement du territoire, aide « intégrée » aux régions de montagne, donnent l'impression de ne pas « tirer » toutes dans la même direction pour ne pas dire plus...

La conférence de M. Bornet fut suivie d'une discussion, qui permit aux sociétaires de poser plusieurs questions du plus haut intérêt.

Après le traditionnel verre de « Rapille », les sociétaires rejoignirent leurs foyers.

Vouvry

Notre assemblée générale s'est déroulée le 2 mai dans la coquette salle communale sous la dynamique présidence de M. Paul Pignat. Après la lecture du procès-verbal rédigé avec soin par M. Roger Pignat, le président, dans un premier rapport, souligna la grande activité du comité de direction, dans un autre, il passa en revue, dans une étude très fouillée, les événements de l'année en cours et termina par un vibrant appel pour lutter contre tout ce ou ceux qui portent atteinte à l'intégrité de la famille dont l'honneur, les vertus, la force constituent la véritable richesse d'un pays.

M. Maurice Vuadens, l'habile et dévoué caissier, releva quelques aspects particuliers des comptes qui attestent éloquemment l'essor réjouissant et le développement constant de notre institution :

Roulement	fr. 4 427 267.85
Bilan	fr. 3 559 471.30
Réserves	fr. 143 913.70
Bénéfice	fr. 12 081.80

Sur proposition du président du conseil de surveillance, M. Ruben Carraux, dont le rapport relève la bonne marche de la Caisse, les comptes présentés sont adoptés. Aux élections statutaires, les deux comités et le caissier sont réélus pour 4 ans à l'unanimité. Puis, M. Guy Genoud, président du Conseil d'Etat, traita, avec la maîtrise qui lui est propre, ce sujet de brûlante actualité : « Le Valais face à l'économie de demain ». Un bref aperçu historique servit de préambule à son exposé, ensuite il développa avec clarté les problèmes concernant les forces hydrauliques et énergétiques, le gaz naturel, le secteur industriel, la décentralisation, les centrales atomiques, l'inflation, le tourisme, la centralisation régionale et l'agriculture.

Tous ces points furent accompagnés de pertinents commentaires. Il insista sur la nécessité de parfaire la qualité dans tous les domaines pour lutter contre la concurrence étrangère, et aussi celle

de freiner l'inflation. Nos ancêtres nous ont laissé un splendide héritage, à nous la responsabilité, le devoir de le transmettre intact aux générations futures, telle fut sa conclusion. Cette conférence magnifique suscita le plus vif intérêt du bel auditoire qui salua cette péroraison par de longs applaudissements. Le paiement de la part sociale et la verrée traditionnelle mirent le point final à cette assemblée, à marquer d'une pierre blanche dans les annales de la Caisse.

Un Raiffeiseniste



Vaud Chardonne

Le 31 mars dernier eut lieu, au sous-sol de la Grande salle de Chardonne, la 30e assemblée générale annuelle de notre petite banque villageoise. M. Ernest Verdan présida cette séance. Il souhaita la bienvenue à 34 sociétaires, sur un effectif de 85, salua la présence de MM. Gérard Ducret, député et Eric Berney, syndic, rappela la mémoire des membres décédés durant l'année écoulée, en particulier celle de M. Jean Forestier, président du comité de direction durant 27 ans, soit dès la fondation de la Caisse.

Il présenta le rapport du comité de direction : tout au long de l'année 1972, très instable sur le plan monétaire, il fallut adapter les opérations bancaires aux exigences du moment. Les taux durent souvent être modifiés pour rester concurrentiels. Grâce à ces précautions, l'exercice boucle par un bénéfice très honorable. L'avenir peut être envisagé avec optimisme. En conclusion, le président Verdan tint à relever les excellents contacts entretenus avec le siège central de Saint-Gall. Il remercia créanciers et débiteurs, les membres du conseil de surveillance et du comité de direction, tout spécialement M. James Meylan, gérant, l'artisan principal de nos succès. Ce distingué caissier donna ensuite un aperçu complet et précis des opérations comptables de l'année 1972. Le mouvement général a dépassé 4 millions ; la somme du bilan accuse une augmentation de plus de 100 000 francs. Cette progression continue démontre une fois de plus l'utilité de la « Raiffeisen » au sein de notre commune.

M. Fritz Hürlimann donna connaissance du rapport du conseil de surveillance proposant l'approbation des comptes 1972. Ses conclusions furent acceptées sans discussion ni avis contraire.

Les membres soumis à réélection furent confirmés par acclamation. M. Paul Neyroud passe du conseil de surveillance au comité de direction. M. Robert Neyroud renonce à son mandat ; il a fonctionné comme membre du comité de direction durant 30 ans. Il est remercié pour son action bénévole, son dévouement et sa discrétion. Le président lui remet un cadeau-souvenir, en gage de gratitude pour tous les services rendus.

M. Robert Neyroud remercia avec un brin de mélancolie et souhaita que la « Raiffeisen » continue à prospérer pour le plus grand bien de la communauté.

M. Louis Volet, agriculteur au Mont-Pèlerin, fut élu comme nouveau membre du conseil de surveillance.

La séance administrative fut levée à 22 heures puis, comme de coutume, les participants savourèrent une excellente collation servie par M. Francis Perret, restaurateur, et un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Ensuite, M. Besson, fondé de pouvoir de l'Assurance suisse contre la grêle, donna une causerie très intéressante, suivie avec un vif intérêt et agrémentée de diapositives et d'un film remarquables.

R.

Palézieux-Maracon

Cette assemblée, très revêtue, a eu lieu le vendredi soir 6 avril à l'Hôtel de la gare de Palézieux, sous la présidence de M. Edouard Pilet. Dans son allocution de bienvenue, il a le plaisir de saluer la présence de M. Constant Serex, ancien caissier (pendant plus de 40 ans), et celle de plusieurs nouveaux membres, portant l'effectif des coopérateurs à 130. Il excuse l'absence du doyen, M. Ami Dovat, ancien membre des comités, retenu pour raison de santé, et forme des vœux pour son rétablissement. Aucun décès, heureusement, n'a été à déplorer au cours de l'exercice écoulé.

Le traditionnel tour d'horizon — politique et économique — du président, tant à l'étranger que chez nous, est écouté avec attention, et applaudi, de même que l'intéressant rapport de M. Rémy Chollet, caissier, sur la marche ascendante de la Caisse. Il constate avec plaisir que les membres s'acquittent avec ponctualité de leurs obligations : aucun retard n'est à déplorer dans le paiement des intérêts. L'inflation — c'est un lieu commun de le répéter — est la plaie de notre époque. Les efforts de l'autorité fédérale pour la combattre doivent être renforcés et appuyés par la collectivité.

Comptes et bilan. — Le roulement de ce 66e exercice a été de fr. 5 506 023.48, et le bénéfice net de fr. 7 179.50. Le montant des prêts hypothécaires s'élève à fr. 2 154 623.30, et la réserve à fr. 273 999.35. Les dépôts atteignent 2 034 994.— francs en épargne, et 692 650.— francs en obligations. Le rapport du conseil de surveillance, lu par son président, M. Arnold Favre, rend hommage à l'activité du caissier fidèle, consciencieux, ponctuel, dévoué et serviable que la Caisse a le privilège de posséder en la personne de M. Rémy Chollet, déjà nommé ci-dessus.

Elections. — Les séries sortantes des comités sont confirmées par acclamation. Ce sont : MM. Edouard Pilet (Palézieux), président, Roger Boudry (Ecoteaux), secrétaire, et Francis Chollet (Maracon), pour le comité de direction, et MM. Arnold Favre (Ecoteaux), André Serex, syndic de Maracon, et Willy Dovat (Palézieux) (ce dernier remplaçant M. Jean Chollet-Wirz, démissionnaire), au conseil de surveillance.

Hommage aux jubilaires. — M. Frédi Dovat, syndic de La Rogivue, vice-président, souligne les 28 ans d'activité dévouée de MM. Pilet, président, et Roger Boudry, secrétaire, et leur remet, aux applaudissements de l'assemblée, au nom de l'Union suisse et au nom de la Caisse, deux magnifiques pièces dédiées en reconnaissance pour les services bénévolement rendus, accompagnées d'une adresse de gratitude de l'Union suisse. Un souvenir est également remis à M. Jean Chollet-Wirz, membre démissionnaire du conseil de surveillance. Ce dernier propose que des vacations soient allouées aux membres des deux comités, dont les fonctions sont bénévoles et honorifiques. Cette proposition est combattue (et c'est tout à son honneur) par M. Pierre Cardinaux, du conseil de surveillance.

Aucune proposition individuelle n'étant formulée, la réunion se poursuit dans une ambiance de famille, autour de la traditionnelle collation qui mit un agréable point final à cette assemblée de l'an de grâce 1973.

U. Favre

Puidoux

Les soixante ans de la Caisse de crédit mutuel de Puidoux-Chexbres

Samedi 19 mai, les membres du Crédit mutuel étaient réunis à la Grande salle de Puidoux-Village en assemblée générale, marquant aussi le 60e anniversaire de la fondation de la Caisse de Puidoux-Chexbres.

M. Louis Chappuis, de la Mélériaz, président du comité de direction, salue la présence de MM. Emile Chaubert, syndic et député, André Desgraz,

Tabacs

+ cigares le kg.

Retour en cas de non-convenance.

Tabac populaire	11.90
« Bureglück »	12.90
« Montagnard »	14.50
100 Brissagos	28.50
200 Habana	23.70

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)

Tél. (064) 41 19 85

chef du Service cantonal de l'agriculture, et Maurice Jaunin, président d'honneur.

Notre Caisse compte 249 membres. Au cours de 1972, il a été enregistré 11 admissions. Cinq membres sont décédés et l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

M. L. Chappuis donne connaissance du rapport du comité de direction. Il relève la haine qui jaillit de certains mouvements étrangers et salue la naissance, dans notre pays, de nouveaux arrêts fédéraux sur la sauvegarde de la monnaie. Le comité a tenu 13 séances au cours desquelles plusieurs demandes de crédit ont été examinées avec le plus grand soin. Le président adresse ses remerciements pour le travail soigné accompli par M. Louis Paley, qui compte déjà 24 ans de fonction comme caissier, et sa gratitude à tous les membres pour leur coopération et leur fidélité.

M. Louis Paley, dans un tour d'horizon qui reflète bien l'atmosphère de la Caisse, mentionne que le roulement dépasse aujourd'hui les 25 millions, soit plus de 2 millions par rapport à 1971, en 5379 opérations comptables. Le volume des prêts a augmenté. Les frais généraux restent inchangés, par rapport à l'exercice écoulé. Les prêts hypothécaires accusent une augmentation de 683 000.— francs. On compte 688 livrets d'épargne au 31 décembre 1972. Les dépôts et les obligations de caisse sont en nette avance par rapport

aux années précédentes. Le total du bilan, de fr. 9 561 900.80, a progressé de près de 842 000.— francs.

M. Ami Chevalley, de Fény, donna lecture du rapport du conseil de surveillance, qui a tenu 6 séances, dont 3 avec le comité de direction. Il félicite M. Paley de son activité au sein de la Caisse.

Au chapitre des élections statutaires, l'assemblée prend acte de la démission de M. Louis Chappuis, président du comité de direction. Il était entré au comité, en 1950, comme vice-président. Il fut élu président en 1971, succédant à M. Maurice Jaunin. De vifs remerciements lui sont adressés et le comité lui remet une splendide channe vaudoise, avec les gobelets, témoignant ainsi sa reconnaissance à l'un de ses membres dévoués.

M. Maurice Bovy, l'actuel secrétaire, accepte de reprendre la présidence. Il sera entouré de MM. Georges Sunier, vice-président, Louis Durusset, René Lambelet et Ami Chevalley. A côté de MM. Jean Chappuis (Longchamp) et Paul Barbey, au conseil de surveillance, sont élus MM. Paul Bigler, instituteur, à Chexbres, Jean-Jacques Fonjallaz, Puidoux, et Jean Bonjour, Puidoux. M. Jean Chappuis est désigné comme président du conseil de surveillance.

Pour clore la partie administrative, il est servi un copieux repas aux participants, marquant ainsi le soixantième anniversaire de la Caisse de crédit

mutuel de Puidoux-Chexbres, animé par un groupe instrumentiste de Chexbres.

pac

LE MESSENGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales

Abonnements

a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires)	fr. 10.—
b) facultatifs	fr. 6.—
c) privés	fr. 10.—

Organes centraux de l'Union Suisse

Séance commune des conseils d'administration et de surveillance du 29 juin 1973 à Genève

Extrait des délibérations

Selon la tradition, les membres des conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse se réunirent en séance ordinaire, sous la présidence de M. Paul Schib (Möhlhlin/AG), à la veille du Congrès des 30 juin / 1er juillet à Genève.

1. La nouvelle Caisse de Port / BE est admise au sein de l'Union suisse, qui compte ainsi 1155 institutions affiliées.

2. Divers crédits sont accordés, puis le directeur Roos donne connaissance des prêts et crédits octroyés par la direction de la Caisse centrale et la commission de direction du conseil d'administration.

3. Le directeur Edelmann rapporte sur l'activité de l'Office de révision durant le premier semestre de l'année en cours.

4. Les conseils prennent connaissance d'un rapport détaillé rédigé par la Fiduciaire S.A. Revisa, au terme de la révision légale effectuée par cet organe, et dont le résultat est satisfaisant.

5. Les comptes annuels de 1972 de la Caisse de retraite et de l'assurance-épargne de l'Union suisse sont approuvés.

6. Trois règlements de la Caisse centrale sont adoptés :

- a) Règlement des carnets d'épargne, nominatifs et au porteur
- b) Règlement des comptes d'épargne
- c) Règlement concernant la location de compartiments (safes) des chambres fortes.

7. Afin d'offrir aux délégués l'occasion de visiter les nouveaux bâtiments de l'Union, le Congrès de 1974 aura lieu à Saint-Gall. Pour 1975, Lucerne est en tête de liste.

Un drame de l'environnement

Cruel, ce « papier » peut-être.

Cruel, parce qu'il met froidement en évidence un drame de l'environnement, gâté, gâché, foulé, parce que le mouvement du progrès qui crée ses zones, laisse des points oubliés revenir à l'état sauvage et conçoit, à rebours, de futurs Cro-Magnon.

Dans le maquis de la haute Provence, un homme, qui voit ses voisins abandonner l'un après l'autre leur mas, arme sa carabine, tue sa vieille mère, abat son chien et se fait justice.

Un fait divers, d'accord, et multipliable par dix et cent, ce qui en atténue sans doute

l'effet de choc : on se fait à tout, comme disait l'autre. Eh bien, non on ne se fait pas à tout et le respect de l'homme, celui que Saint-Ex mettait en évidence avant que la guerre ne déchire tout à fait l'Europe, se recoupe d'autres respects, dont celui de l'environnement est l'un des aspects.

Sa haute terre ingrate et qu'il cultivait peut-être uniquement pour vivre, elle était son oxygène pour cet homme que la désertion rurale avait rendu solitaire et sauvage.

En protégeant l'environnement, en créant ou en recréant des « zones de vie », on protège en même temps l'être humain, qu'il soit ou non aggloméré.

cria

reb



Grafipress

Avenue de Longemalle 9
1020 Renens

Spécialiste de la formule
à décalque